

Thônex

Procès-verbal Séance du 12 mai 2015

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Marc Kilcher	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias	Anne-Marie Jaquet Marta Macchiavelli Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Marcel Constantin Olivier Delarue Philippe Demierre	Stephen Knörr Didier Mayor Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Ismat Ahmad Jacques Béné Frédéric Binder	Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Abdelmalik Melihi
------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2014. (DA-15-06).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2014. (DA-15-07).
7. Comptes 2014 de la Fondation communale pour le logement. (DA-15-08).
8. Demande d'un crédit de CHF 2'350'000,- en vue des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie. (DA-15-09)
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'000,- en vue de l'agrandissement du couvert à pétanque ainsi que du remplacement des toiles de toiture et installation de toiles contre la condensation. (DA-15-10)
10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 56'000,- en vue d'établir des projets d'assainissement du bruit routier communal, phase 2. (DA-15-11)



11. Projets de délibération.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015

1.1. Page 947 – 2^{ème} § :

M. Zaugg demande de corriger la date de la fête du printemps qui a été créée en 2012 et non en 2011.

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé par :

– 20 voix « pour » soit à l'unanimité

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président donne lecture des courriers suivants :

2.1. Diverses demandes des élèves de l'école Adrien-Jeandin classe de Mme Nadège Duret Graber adressées aux autorités communales

1^{ère} demande :

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Nous avons réfléchi à des projets qui pourraient être réalisés sur la commune de Thônex. Nous souhaitons plus de pistes cyclables sur les routes de Thônex. En effet, quand nous serons un peu plus grands, nous aimerions pouvoir nous déplacer à vélo en toute sécurité. S'il y a plus de pistes cyclables, il y aura moins de pollution. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, s'il vous plaît, de faire plus de pistes cyclables.

Nous vous remercions, chères Conseillères, chers Conseillers, d'avoir lu notre lettre et nous espérons que notre projet sera réalisé.

2^{ème} demande :

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Nous sommes une classe de l'école Adrien-Jeandin et nous vous écrivons pour vous demander la possibilité de construire un skate-park à Thônex. Nous pensons que ce projet pourrait être construit au Parc des Apollo. Il pourrait s'adresser à des enfants de 7 à 11 ans. Maintenant, les enfants jouent beaucoup avec des trottinettes et des skates mais nous n'avons pas vraiment pas d'endroits où aller. C'est pour cette raison que nous aimerions qu'un skate-park se construise.

Nous vous remercions, chères Conseillères, chers Conseillers, d'avoir lu notre lettre et nous espérons que notre projet sera réalisé.

3^{ème} demande :

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Nous aimerions observer les animaux au bord de la rivière du Foron qui se trouve tout près de notre école. Nous aimerions aussi mieux connaître des animaux qui vivent tout près de chez nous. Pour cela nous avons une idée à vous proposer. Vous pourriez construire un observatoire au bord de la rivière du Foron. Vous pourriez aussi mettre des panneaux explicatifs sur les animaux qui vivent au bord du Foron.

Nous vous remercions, chères Conseillères, chers Conseillers, d'avoir lu notre lettre et nous espérons que notre projet sera réalisé.

4^{ème} demande :

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

En discutant dans notre classe, nous avons eu l'idée de planter plus d'arbres sur la commune de Thônex. Nous aimerions plus d'arbres pour que le paysage soit plus joli. Nous aimerions aussi que la pollution diminue. Nous avons aussi pensé à placer des bacs à légumes et fruits pour que les gens puissent partager et découvrir d'autres goûts.

Nous vous remercions de nous avoir lu et nous espérons que vous allez aimer notre projet.

[Applaudissements]

- M. Kilcher, Président, tient au nom du Conseil municipal à remercier les élèves pour leur travail, sachant notamment qu'ils sont très jeunes et qu'ils débutent dans l'écriture. Il sait déjà, concernant une des questions, que des contacts ont été pris avec les services de la voirie.

2.2. Courrier du 7 avril 2015 de M. Patrick Krall, directeur du Théâtre-Cirque

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de lire cette lettre lors du Conseil municipal de Thônex.

Quelques années après et bien malgré moi, je reviens à vous pour témoigner de la situation actuelle du rapport entre le Théâtre-Cirque et les personnes représentant la Commune qui nous font face. Malheureusement, le climat ne semble pas s'être amélioré et nous avons la désagréable sensation qu'il a plutôt tendance à se détériorer ces derniers temps. J'imagine que cette missive ne va pas détendre l'atmosphère mais, au moins, elle devrait mettre cartes sur table.

En ces temps difficiles, nous entendons souvent parler de «cohésion sociale», de «mieux vivre ensemble». La Commune de Thônex pourrait s'enorgueillir d'avoir, sur son territoire, un endroit dans lequel ces valeurs prennent tout leur sens. Sous le chapiteau du Théâtre-Cirque, quasiment tous les jours, vous pouvez observer des enfants et des adultes, des filles et des garçons, quelques personnes handicapées partager, se divertir, s'entraîner, créer ensemble... dans une ambiance paisible. Dès trois ans, tout le monde est le bienvenu. Durant chaque cours, des parents sont assis dans les gradins à regarder ce petit monde s'agiter. En effet, plusieurs aiment rester là, afin de s'imprégner de l'énergie qui y règne.



Malheureusement, quand nous avons affaire à la Commune, nous n'avons droit qu'à des réprimandes sur la tonte du gazon ou diverses futilités. Visiblement l'aspect du Théâtre-Cirque est tellement plus important pour le prestige de la Commune que ce qui peut se passer à l'intérieur. Peut-être que, si nous avions des moyens financiers supérieurs, il nous serait plus aisé de travailler sur la forme alors que, bizarrement, nous préférons mettre davantage d'énergie et de moyens sur le fond, à savoir la qualité de nos cours. Mais ceci n'est qu'une hypothèse.

Le Théâtre-Cirque accueille, chaque semaine, plus de 300 élèves dans ses différents cours et près de 500 lors de ses stages d'été. Ces enfants, adolescents et adultes viennent de tout le canton et de France voisine. Certains font une heure de route pour se rendre sous notre chapiteau. Notre formation professionnelle est réputée internationalement et, chaque été, des jeunes adultes du monde entier tentent leur chance en participant à nos auditions. Rien que ces dernières années, nous avons formé des élèves provenant de divers cantons suisses mais aussi de France, Belgique, Espagne, Russie, Argentine, Brésil et bien d'autres. Dans la Commune, quelle autre activité artistique connaît un tel succès cantonal, national et international ? Même à Genève, quelle école aussi peu subventionnée peut se targuer d'un tel rayonnement ?

Naïvement, nous pensions que, dans la société actuelle, une Commune se réjouirait d'avoir en son sein une activité qui puisse drainer autant de monde tout en ne lui coûtant quasiment rien. En plus de la vitrine culturelle que représente le Théâtre-Cirque, la Commune de Thônex tire aussi un bénéfice économique de notre activité. Ces centaines de personnes se rendant régulièrement sur ce territoire consomment forcément, sur leurs chemins, dans les divers commerces se trouvant aux alentours. Et non, nous ne sommes pas qu'une potentielle nuisance !

Pourtant, depuis notre première implantation, la Commune de Thônex n'a eu de cesse de nous mettre des bâtons dans les roues. Tout d'abord en déboursant et en nous faisant dépenser une grande quantité d'argent en vain dans d'interminables procédures juridiques. Parallèlement, en nous empêchant pendant plusieurs années de creuser une tranchée d'un mètre afin d'amener l'eau sur notre terrain pour que nous puissions avoir des toilettes à proposer à nos usagers. Ensuite, en nous imposant un déménagement, en partie à nos frais, et en récupérant, au passage, le parking de 28 places que nous avons fait construire pour, en échange, nous en laisser un dans lequel aucune place nous est exclusivement réservée, contrairement à ce qui avait été prévu.

Pour éclairer le chemin longeant l'école, il aura fallu attendre plusieurs mois pour avoir enfin la pose de trois lampadaires très espacés qui éclairent péniblement cette allée empruntée le soir par de jeunes enfants. Nous avons le droit à des accusations sans le moindre fondement sur d'éventuels « problèmes de sécurité ». Cela fait toujours plaisir et cela ressemble à de la diffamation.

Actuellement, il nous est demandé de payer pour la réparation d'une barrière qui ne se trouve pas sur notre terrain. J'en passe et des meilleures. A ce point, je pense qu'il est utile de rappeler que notre école a pour unique vocation d'enseigner le cirque ce qui, a priori, ne devrait pas constituer une grande menace pour la société.

Toutes ces frustrations, bien qu'incompréhensibles, sont, pour nous, devenues routinières. Alors, pourquoi cette lettre aujourd'hui ? La fameuse « goutte d'eau qui fait déborder le vase » a été apportée dans le dernier courrier que nous avons reçu signé par M. le Maire au nom du Conseil administratif. Comme nous nous y attendions, des tracasseries pour l'octroi de la subvention et diverses embûches étaient au rendez-vous. Toutefois, une réponse nous a particulièrement surpris et même stupéfaits.



Dans un précédent courrier, nous avons demandé l'octroi de télécommandes supplémentaires afin de pouvoir ouvrir la barrière qui bloque l'accès au site. En effet, nous n'en possédions qu'une et nous en désirions une de réserve en cas de panne (ce qui aurait évité le problème avec la barrière citée précédemment). Deux autres étaient aussi demandées car, au Théâtre-Cirque, la personne qui s'occupe de l'entretien du site et du matériel va avoir 70 ans et Yvette Challande, fondatrice de l'école et actuelle co-directrice, a 65 ans et, avant d'être à l'AVS, était à l'AI. Comme nous l'avions expliqué lors de notre demande, ces deux personnes ont des problèmes pour se déplacer et il ne leur est pas aisé de devoir aller chercher l'unique télécommande quand ils doivent venir sur le site pour y déposer du matériel ou autre. Je tiens à préciser que, bien évidemment, nous proposons de payer pour ces acquisitions. En réponse, un refus. Le motif ? Aucune explication. La grande classe !

Honnêtement, je ne vois pas comment un tel refus peut se justifier. J'ai bien des mots qui me viennent à l'esprit mais je préfère les garder pour moi. Comment pourrions-nous percevoir cela comme autre chose que de la méchanceté gratuite ? En plus, cela vient de personnes censées représenter la Commune. J'ose espérer que les citoyens thônésiens n'approuveraient pas un comportement faisant preuve d'un tel manque d'humanité. Sur les enveloppes contenant les courriers que la Mairie nous adresse il est écrit : « Le respect... ça change la vie ». Belle profession de foi !

Puisque la Commune de Thônex ne semble pas considérer le Théâtre-Cirque comme un apport, nous ne voulons surtout pas être un poids. Nous pouvons imaginer l'extrême précarité de la situation financière de cette Commune. Ainsi, verser une subvention de CHF 8'000,- pour une institution vieille de 25 ans qui accueille des centaines d'enfants et leurs parents sur son territoire nécessite, forcément, de lui infliger des tracasseries administratives qu'aucune autre Commune ne lui cause.

Malgré la suggestion de M. le Maire et du Conseil administratif, nous ne nous tournerons pas non plus vers la France voisine qui, bien évidemment, doit disposer de moyens financiers si supérieurs qu'il serait logique qu'elle subventionne une école qui ne se trouve même pas dans son pays. Au passage, je suggère à la Commune de demander des aides à cette France voisine car, les soirs de concerts, j'ai cru apercevoir de nombreuses voitures immatriculées 74 garées aux alentours de la salle communale.

Alors, nous ferons comme nous l'avons toujours fait. Nous resserrerons d'un cran notre ceinture mais, pour sûr, nous n'abandonnerons jamais et nous continuerons d'exercer notre passion avec le soutien, à défaut du vôtre, de tous ceux, et ils sont nombreux, qui aiment cette école. Ainsi, nous renonçons à vous quémander une subvention pour cette année et jusqu'à nouvel avis. Vous pourrez utiliser cet argent pour des causes que vous considérez plus nobles et plus utiles à la société. Et, en cas de manque de liquidités, il vous sera toujours possible d'envoyer, une fois encore, la Police Municipale dans le parking adjacent à l'école à nos heures de pointe afin de verbaliser les véhicules de nos usagers.

Nous ne l'avons que peu fait jusqu'à présent mais sachez que, dorénavant, nous allons informer nos nombreux usagers sur la manière dont nous sommes traités. Ce courrier ainsi que d'autres seront à leur disposition afin qu'ils puissent mieux appréhender notre situation et en tirer les conséquences en adaptant, éventuellement, leurs comportements à l'égard de ce qui touche à cette Commune.

Cependant, si certaines personnes ou partis politiques estiment que le travail effectué par le Théâtre-Cirque mériterait un autre soutien ou si elles désiraient, tout simplement, avoir davantage de précisions sur nos activités, nous leur prions de se manifester car nous serions heureux de les rencontrer.



Pour terminer, une simple question : à combien de personnes le Théâtre-Cirque profite-t-il ou a-t-il profité et combien d'autres s'en plaignent ou s'en sont plaint ?

Je ne connais pas le deuxième chiffre mais je doute qu'il puisse atteindre le dixième du premier. En 25 ans, j'ai dû croiser, sous notre chapiteau, des dizaines de milliers de sourires d'enfants, de regards émerveillés. Des centaines de personnes sont venues me témoigner de leur reconnaissance pour le travail accompli. Un nombre incalculable de vies ont été rendues un peu plus belles, un peu plus joyeuses. Tout ça n'a pas de prix, à nos yeux. Pour cela nous continuerons à nous battre pour faire vivre et améliorer sans cesse cette école car, ceux qui y viennent le savent bien: « Il y a quelque chose de magique sous le chapiteau du Théâtre-Cirque ! »

Veillez recevoir, Monsieur le Président, avec nos remerciements anticipés, nos salutations distinguées.

puis, il est donné lecture d'un deuxième courrier concernant le Théâtre-Cirque :

2.3. Mme Séverine Verasani du 14 avril 2015 – (ch. Charles-Poluzzi 45 – 1227 Carouge) :

Mesdames, Messieurs,

En réaction au courrier du Théâtre Cirque qui vous a été adressé le 7 avril 2015, vous informant des relations parfois compliquées et tendues qu'il entretient avec certains membres de la commune, je souhaite vous faire part de quelques remarques personnelles qui me tiennent à cœur.

Mère de deux enfants fréquentant régulièrement l'école de cirque depuis près de 5 ans, dans le cadre des formations-loisirs, je suis convaincue de l'utilité et de la valeur du Théâtre Cirque. La philosophie qui y règne va bien au-delà des clichés un peu bohèmes de la vie en roulottes. C'est une école de la vie. C'est un endroit où mes enfants ont appris à habiter leur corps, à découvrir qu'ils étaient capables de bien plus que ce que l'école, la « vraie », peut leur apprendre. C'est un complément, une ouverture, une récréation, un apprentissage, une rencontre. Une bouffée d'air frais.

Les leçons se déroulent dans une ambiance festive, dans un environnement magique. Quel enfant ne serait pas enthousiasmé à l'idée de s'entraîner à même la scène d'un chapiteau ? Malgré tout des règles existent, pour la sécurité de tous. Elles sont appliquées avec sérieux et respect de chacun. Chaque participant peut, à son rythme, apprendre et découvrir les multiples et diverses activités offertes : jongler, marcher en équilibre sur une boule, se suspendre à un trapèze, faire un saut périlleux sur le trampoline, rouler en monocycle, monter le long d'un corde ou d'un tissu, faire des figures à deux sur les cerceaux...

Jusqu'à ce que je découvre l'existence du Théâtre-Cirque, je pensais tout savoir sur le cirque, en assistant chaque année aux représentations de notre cirque national. Avez-vous déjà assisté à un spectacle sous le chapiteau de la route de Jussy ? Les élèves de l'école de cirque, professionnels et amateurs « éclairés » (suivant des formations plus approfondies telles que la formation-artistique ou -spectacle) offrent plusieurs fois par année des moments magiques (et gratuits !), qui m'ont souvent émue, par la beauté, la maîtrise et la passion qui habite chacun de leurs numéros. Je suis particulièrement admirative de tout ce que ces personnes sont capables d'accomplir, avec aussi peu de moyens, et en conservant toujours le sourire.



Bien consciente que le contexte actuel n'est pas favorable à ce qui n'est pas rentable économiquement, que les coupes budgétaires sont de rigueur, que le besoin croissant de terrain constructible est pressant, je me demande s'il ne serait pas envisageable que le Théâtre-Cirque obtienne un statut plus stable. En effet, il pourrait être officiellement considéré comme un organisme qui œuvre non seulement pour la cohésion sociale et la mixité des communautés, des catégories socio-professionnelles et des générations, mais aussi comme un lieu de culture, de loisirs et de formation reconnu. Quoi qu'il en soit, j'espère que la situation trouvera une issue positive, et que le chapiteau pourra continuer à accueillir ses élèves passionnés.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce message et dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations et vous souhaite une agréable semaine.

- Suite à la lecture de ces courriers, M. le Président informe que le Conseil administratif propose de recevoir les responsables du Théâtre-Cirque lors d'une prochaine séance des commissions Sociale et Ecoles et jeunesse.

2.4. Lettre de félicitations de la commune de Bernex

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Au surlendemain de cette belle course du Coteau à laquelle nous avons été honorés de la présence de vos conseillers municipaux à la course des conseillers, nous souhaiterions vous exprimer tous nos remerciements pour vos belles prestations qui ont animé notre manifestation sportive. Nous espérons vous compter parmi nos équipes pour l'édition de l'année prochaine et vous en remercions d'ores et déjà.

En vous souhaitant une belle année législative, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux à l'assurance de nos cordiales salutations sportives.

Courrier signé par l'ensemble du Conseil administratif de la commune de Bernex

2.5. Courrier de la Mairie de Graveson

Messieurs les Conseillers administratifs
Messieurs les Conseillers municipaux

A l'annonce de votre brillante élection au premier tour du scrutin du 19 avril dernier, je tenais au nom du Conseil municipal et du comité de jumelage à vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations. Ce succès mérité témoigne de la reconnaissance et de la confiance de vos concitoyens.

Nous vous adressons et à l'ensemble de votre équipe tous nos encouragements et nos vœux de réussite dans l'exercice de ce nouveau mandat. Soyez assurés de notre entier et profond soutien.

Vous renouvelant toutes nos félicitations et au plaisir de vous voir très prochainement dans le cadre de notre 43^{ème} anniversaire de jumelage, je vous prie d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Michel Pécout



2.6. A 23h. il sera passé au traitement du point 12 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

3.1.1 Pose de panneaux photovoltaïques

Le Conseil administratif a validé un protocole d'utilisation des toits de l'école Marcelly pour la pose de panneaux photovoltaïques. La puissance qui sera développée par ces panneaux sera supérieure à la production totale d'énergie de ce groupe scolaire. Ce qui permet de dire que même à ce niveau-là, on aura ainsi un bilan positif par rapport à l'école en tant que fournisseur d'énergie

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Course du Coteau de Bernex

M. Détruche donne les résultats : c'est la médaille de bronze pour la commune de Thônex. Etait présente une composition de conseillers administratifs et de conseillers municipaux. M. Détruche souhaite bonne et longue vie à cette équipe pour le futur.

3.2.2 Remise des mérites sportifs au Centre sportif de Sous-Moulin le mercredi 20 mai

Sans trahir le secret de la commission des mérites, ce sont des sports d'équipe qui seront honorés. Pour une fois, ce ne sont pas ceux qui ont l'habitude de gagner et cela mérite un petit détour pour soutenir les bénévoles de ces sports un peu oubliés.

3.2.3 Campagne de tri des déchets de cuisine et organiques

Tel qu'annoncée lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'expérience de tri des déchets de cuisine et organiques a été menée au moyen d'une distribution de lettres par des personnes du Parlement des jeunes. Les résultats sont attendus.

3.2.4 Villa Vincent

Le climat au niveau de la villa Vincent ou plutôt du bâtiment administratif derrière la villa Vincent s'est détendu entre le canton et la commune. En effet, sous la pression du Conseil d'Etat, la commune a pu obtenir de recevoir l'architecte cantonal afin de lever les incertitudes concernant la construction de ce bâtiment. L'architecte communal est en train d'apporter quelques petites modifications à ce projet pour pouvoir aller de l'avant. M. Détruche espère pouvoir contourner l'opposition de la commission des monuments de la nature et des sites (CMNS).



3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Courriers des élèves de l'école Adrien-Jeandin

M. Decrey regrette que les élèves soient partis parce qu'il pense qu'on aurait pu donner une réponse à leurs courriers. Il aimerait profiter de remercier la maîtresse qui est encore présente et lui dire qu'il a été touché par ces courriers et qu'il en a pris note. Il aimerait répondre aux interrogations des élèves, entre autres, à celle des pistes cyclables. En effet, dans le cadre des chantiers en cours à la mairie et à l'avenue Adrien-Jeandin, une réflexion est menée dans ce sens, car il est important de sécuriser ces zones.

Concernant le skate, les enfants ont fait une proposition à Apollo où il existe certes une partie gérée par la commune, mais il faut leur expliquer qu'il faut un terrain plat. Cependant, M. Decrey s'engage à travailler pour trouver une solution.

Concernant le Foron, faire un observatoire, pourquoi pas, c'est une bonne idée.

Ensuite, M. Decrey n'est pas opposé à créer avec l'école un espace pour des jardins et des légumes. Une expérience dans ce sens a été faite dans les jardins familiaux qui se trouvent à Pont-Bochet et il croit savoir que l'école Adrien-Jeandin a déjà participé à un programme pour faire des cultures. Pourquoi ne pas ouvrir une telle expérience à une nouvelle classe ?

De toute manière, M. Decrey tient personnellement à remercier les élèves pour leur initiative et il estime qu'elle doit être prise en considération parce que ces enfants sont l'avenir de la commune et il est bon que les politiciens écoutent la jeunesse.

3.3.2 Courrier de Théâtre-Cirqule

M. Decrey signale que le Conseil administratif a enregistré les termes dudit courrier. Il tient à dire, en particulier au public, qu'une subvention est versée au Théâtre-Cirqule qui n'est absolument pas remise en cause. Par contre, la gestion du Théâtre-Cirqule laisse véritablement à désirer. Par ailleurs, lorsque son directeur prétend que la commune n'a rien fait, M. Decrey rappelle qu'elle a investi des milliers de francs pour l'implantation du cirque et pour un poste sanitaire. Quant à la mention de commandes de barrières ou autres, il faut savoir qu'ils ont passé directement par un fournisseur sans demander l'accord de la commune. A un moment donné, il y a des règles à respecter. En ce qui concerne la subvention, il a été relevé en commission que le 50% des jeunes participants aux activités du Théâtre-Cirqule viennent de France. C'est la raison pour laquelle la commune a posé la question de savoir si le Théâtre-Cirqule avait fait des demandes de subvention aux communes françaises. Il a été répondu par la négative et qu'il incombait à la commune de faire ce genre de démarche.



La volonté du Conseil administratif est d'apaiser les choses. Il va donc recevoir les responsables de Théâtre-Cirque, dans le cadre d'une commission Culture et Ecoles et jeunesse, comme l'a dit le Président le directeur sera reçu par le Conseil administratif pour pouvoir s'expliquer. M. Decrey ne peut pas admettre – et M. le Maire en a été témoin ainsi que des parents – qu'à la fin de chaque spectacle le directeur se permette de faire des critiques à l'encontre de la commune de Thônex. Le Conseil administratif veut bien tendre la main mais il faut aussi avoir un peu de correction.

3.3.3 Eclairage sur le chemin et l'avenue Adrien-Jeandin

M. Decrey avait annoncé un dépassement suite aux demandes des SIG, entre autres, de changer 8 candélabres ainsi que leurs câbles d'alimentation. La facture des SIG s'élève à CHF 113'000.-. Concernant le génie civil et le remplacement des câbles, le montant est de l'ordre de CHF 55'000.-. Ces transformations étant obligatoires, le dépassement est donc justifié.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Andrew Arpidone, Président de la commission Sociale, séance du 5 mai 2015

1. Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015 a été approuvé par 6 oui, 3 abstentions
2. La motion MM-14-04, pour l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire à Thônex, a été refusée par 6 non, 3 abstentions
3. Mme Fague du service social de la commune a présenté le bilan des correspondants de nuit et les statistiques d'intervention. Les documents sont à disposition sur CMNET.
4. Sous divers, il est précisé que les auditions d'associations sont repoussées au deuxième semestre 2015 pour la nouvelle législature. Sur demande du Président, les commissaires sont informés que le Conseil administratif cherche à venir en aide aux sinistrés Népalais par le biais d'une association si possible locale. Les contacts sont en cours.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2014 (DA-15-06)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, fait la déclaration suivante qui porte sur l'ensemble des points 5 et 6 concernant les comptes 2014 :

Au préalable de la présentation, M. Uehlinger répond à deux questions soulevées en commission des Finances.

- Pour le poste 34.2.312, l'augmentation de la consommation d'eau et d'énergie de la piscine est due à de nouvelles exigences au niveau des normes.
- La deuxième question portait sur des subventions à recevoir de l'Etat concernant la rubrique 58.2.461 : CAS-AMD (centre d'action sociale et antenne de maintien à domicile) des Trois-Chêne. Un courrier a été adressé à la commune de Chêne-Bourg qui a indiqué avoir reçu une décision de l'Etat en mars 2015. Un montant de CHF 40'000.- pour 2013 et 2014 sera versé cette année à la commune de Thônex.



M. Uehlinger commente ensuite une présentation « Powerpoint » en rappelant que pour la première fois, la commune a eu très peu recours aux crédits supplémentaires. C'est l'occasion de féliciter l'administration communale pour la gestion des deniers et pour le report extrêmement clair des délibérations votées dans la comptabilité. M. Uehlinger remercie tout particulièrement le service comptable, M. Michel Zeder, son bras armé, est les deux comptables Mme Christine Federovsky-Tinguely et M. Frédéric Giroud.

[Applaudissements]

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2015 :

- La commission des Finances s'est réunie le 28 avril 2015 en présence de M. Pascal Uehlinger, maire et responsable du dicastère, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint comptabilité et M. Frédéric Giroud, comptable.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 à l'unanimité et celui de la séance du 24 mars 2015 à l'unanimité moins une abstention.

Sous point 4) à l'ordre du jour, la commission a voté 35 crédits budgétaires supplémentaires 2014, totalisant la somme de CHF 430,759.19 à l'unanimité des 11 commissaires présents.

La discussion est ouverte sur le point 5.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 avril 2015,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 suivants, pour un montant total de CHF 430'759,19 (quatre cent trente mille sept cent cinquante-neuf francs et dix-neuf centimes), soit :

01.318	Honoraires et prestations de service	CHF	3'058,80
08.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	12'161,90
08.314	Prestation de tiers	CHF	67'984,53
09.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	814,25
11.306	Prestation en nature	CHF	2'456,78
11.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	5'668,25
14.314	Prestation de tiers	CHF	30'858,25
21.314	Prestation de tiers	* CHF	56'966,20
30.318	Honoraires et prestations de service	CHF	25'437,03
34.301	Traitement de personnel	CHF	67'174,55



34.303	Assurances sociales	CHF	540,15
34.305	Assurances maladie et accidents	CHF	25,90
34.309	Autres charges de personnel	CHF	883,65
34.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	10'612,45
34.314	Prestations de tiers	CHF	42'804,83
34.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	0,00
35.308	Personnel intérimaire	CHF	6'670,10
35.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	1'450,00
35.314	Prestations de tiers	CHF	33'826,00
35.319	Frais divers	CHF	5'211,11
54.314	Prestations de tiers	CHF	27'807,40
54.318	Honoraires et prestation de service	CHF	1'728,65
58.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	2'498,07
58.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	2'552,26
58.318	Eau, énergie, combustibles	CHF	365,12
62.315	Entretien d'objets mobiliers	CHF	5'274,85
62.318	Honoraires et prestation de service	CHF	94,85
65.364	Sociétés d'économie mixte	CHF	350,00
71.332	Amort. extraordinaire du patrimoine administratif	* CHF	0.00
72.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	4'446,15
72.314	Prestations de tiers	CHF	747,36
74.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	16,20
74.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	1'168,85
74.314	Prestations de tiers	CHF	668,80
78.318	Honoraires et prestation de service	CHF	3'816,62
94.318	Honoraires et prestation de service	CHF	2'433,14
94.330	Impôts, remises et irrécouvrables	CHF	2'186,14

*./.. crédits budgétaires supplémentaires votés en 2014
par le Conseil municipal :

délibération N°141 – 13 mai 2014

- rubrique 21.314 CHF 63'000,00

délibération N°148 – 16 nov. 2014

- rubrique 34.332 CHF 1'669'168,00

délibération N°171 – 16 déc. 2014

- rubrique 71.332 CHF 34'410,70 CHF 1'766'578,70

Total des crédits budgétaires de fonctionnement
supplémentaires 2014 :

CHF 430'759,15

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Au vote :

- Les crédits budgétaires supplémentaires 2014 sont acceptés par 20 voix
« pour », soit à l'unanimité



6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2014 (DA-15-07)

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2015 :

- Sous point 5) à l'ordre du jour, la commission a accepté les comptes de fonctionnement 2014 de la commune, totalisant CHF 35'460'143,92 aux charges et CHF 35'720'659,15 aux revenus, laissant un excédent de revenus de CHF 260'515,23 à l'unanimité des 11 commissaires présents.

La discussion est ouverte :

Déclaration de M. Calame pour le groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les élus Démocrates-chrétiens aimeraient en préambule remercier M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, et M. Frédéric Giroud du service financier pour leur travail de présentation des comptes que nous allons approuver ce soir. Les documents remis sont toujours clairs et chaque dépassement est expliqué.

Nous souhaitons également remercier nos trois Conseillers administratifs et l'ensemble de l'Administration pour leur travail efficace et reconnu, dans un respect des finances contrôlées et maîtrisées.

Les dépenses sont contrôlées, la gestion des liquidités est efficace et une approche proactive en cours d'année a permis à notre Conseil de voter des amortissements complémentaires l'automne dernier, permettant ainsi de soulager les exercices futurs. Les quelques faibles dépassements sont tous liés à des dépenses imprévues et non à de mauvaises estimations. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2014.

Le résultat positif des comptes 2014 nous réjouit.

Nous noterons que cet équilibre est un savant mélange entre des recettes inférieures à l'estimation fournie par l'Etat, il y a presque 2 ans, à des dissolutions de provisions, en particulier pour la CAP, à des amortissements complémentaires et à des dépenses maîtrisées, le tout s'équilibrant parfaitement.

La baisse des rentrées fiscales 2014 et la situation économique en ce début 2015 ne nous permettent pas d'être confiants sur l'avenir, mais nous pouvons être heureux de la bonne gestion des années passées et l'excellente capacité d'autofinancement pour éviter un endettement trop important lors des futurs investissements pour les Communaux d'Ambilly.

Le groupe PDC approuvera les comptes 2014 de la Commune de Thônex. Néanmoins, comme le relevait le groupe PDC à plusieurs reprises en commission des finances ou lors de l'approbation des comptes 2013, il y a un an, jour pour jour, nous attendons toujours, de la part du magistrat PLR en charge des finances, une étude sur la capacité financière de la Commune face aux investissements à prévoir à court terme, pour les Communaux d'Ambilly, en particulier, et des incidences sur les comptes de fonctionnement en raison des forts amortissements obligatoires qui en découleront. Le groupe PDC insiste lourdement pour que lors de la première commission des finances de la nouvelle législature, une réponse claire et précise soit donnée à ce sujet.



- M. Uehlinger peut apporter partiellement une réponse. Finalement, le Conseil administratif a décidé de mandater la société BDO pour faire une étude de ces investissements dans le futur.

Déclaration de M. Knörr, pour le groupe UDC :

Comptes de fonctionnement :

Le compte est bon, pourrions-nous déclarer en empruntant la formule d'une célèbre mais défunte émission de télévision. Toutefois, ici et ce soir, il ne s'agit pas d'un jeu mais de l'argent des contribuables thônésiens.

La Suisse est cernée par un conglomérat hétéroclite d'Etats dont l'union anachronique érige l'incompétence et le gaspillage au rang d'un art. Plutôt que de revenir aux fondamentaux démocratiques, l'Europe tente de racketter le premier de la classe.

Pour notre plus grand malheur, à Genève, ce scénario est plagié. Nous subissons de plein fouet les errances d'un pouvoir cantonal qui privilégie la morgue politique, « Le Grand Genève » et la soumission au lobby des pseudos bonnes consciences au détriment du bien-être de ses citoyennes et citoyens.

Grevé d'une dette abyssale, le canton racle les fonds de tiroirs et joue du transfert de charges comme un bourreau menace du fouet. Disposer de comptes équilibrés et même excédentaires ne peut que nous satisfaire mais aussi attirer la convoitise.

Nous profitons de la tribune qui nous est offerte ce soir pour remercier notre administration et l'ensemble de sa hiérarchie dont la qualité du travail et les compétences sont les piliers solides et indispensables sur lesquels nous nous reposons pour défendre les intérêts de notre ville et parvenir ainsi à d'aussi bons résultats.

Nous remercions aussi notre Conseil administratif pour son abnégation sans toutefois lui décerner une médaille mais juste un accessit. En effet, comme l'a fait avec brio M. Burkhalter, Conseiller fédéral et président de la Confédération alors en exercice le 1^{er} juin 2014, il est parfois nécessaire de rappeler à ceux qui s'égarer les fondements de notre démocratie.

Le groupe UDC votera favorablement les comptes de notre ville.

Déclaration de M. Singh, pour le groupe PLR :

Pour rédiger ces quelques lignes, j'ai commencé par relire la déclaration que j'avais faite à la même occasion, il y a un an et, ce soir, j'aurais pu simplement en faire un « copier-coller » tant elle est restée d'actualité, mais pour la bonne forme et dans l'espoir de ne pas vous ennuyer ou vous endormir, j'y ai studieusement introduit ici et là quelques variantes rédactionnelles qui toutefois n'en modifient en rien le fond.

En introduction, j'aimerais remercier M. Michel Zeder et M. Frédéric Giroud, respectivement secrétaire général adjoint et comptable, ainsi que leurs collaborateurs et collègues, pour la clarté dans la présentation des comptes, pour les notes explicatives qui anticipent pratiquement toutes nos questions et pour les réponses précises apportées à nos quelques questions résiduelles. Mes remerciements s'adressent également au Conseil administratif pour sa gestion prudente de nos finances, et tout particulièrement à notre grand argentier, M. le Maire Pascal Uehlinger.

Les crédits complémentaires que nous avons votés tout à l'heure ont plus que largement été compensés par des économies sur d'autres postes et l'année 2014 se solde donc par un boni de CHF 260'515,23 par rapport au budget, ceci même après quelques amortissements anticipés relativement importants bouclés pendant l'exercice.



Mais derrière ces résultats réjouissants se cachent plusieurs raisons d'inquiétude. Tant pour les personnes physiques que morales, on enregistre des recettes fiscales inférieures aux prévisions communiquées par le Département des finances, fort heureusement compensées par d'autres recettes. On ne peut qu'espérer, une fois de plus, que le Département saura améliorer ses modèles prévisionnels, mais ceci échappe évidemment à notre contrôle. Encore, nous ne savons pas non plus quels seront les effets de la Réforme de l'imposition des entreprises version 3.0, de la taxation des personnes physiques sur le lieu de domicile, de la probable suppression de la taxe professionnelle communale, de la future répartition des tâches et des charges entre communes et canton et de la forme que prendra alors la péréquation intercommunale.

Ajoutons à ce panier d'incertitudes les effets fiscaux nets encore inconnus des nouveaux arrivants dans la commune et une seule conclusion s'impose: celle d'agir sur les facteurs sur lesquels nous gardons malgré tout une certaine maîtrise, à savoir les charges, et de continuer à étudier chaque dépense avec circonspection. Nous constatons avec satisfaction que cela est bien le cas à Thônex, nous voterons les comptes tels qu'ils nous sont présentés et vous enjoignons à en faire de même.

Je profite d'avoir la parole pour faire un bref commentaire sur la forte progression des amendes d'ordre encaissées en 2014. Alors que certains sembleraient vouloir s'en offusquer, je m'en réjouis au contraire. Je ne doute pas un instant que notre Police municipale joue pleinement son rôle de police de proximité. Mais elle a également un rôle de dissuasion et, quand il le faut, de sanction. Ces amendes communiquent de manière forte et claire que bien au-delà d'une simple question de stationnement, la Police municipale est présente dans la rue, qu'elle fait son travail et que Thônex se donne les moyens de faire respecter les lois et les règlements.

Déclaration de M. Noël, au nom des groupes VI-VE et PS :

Cette déclaration concerne les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Tout d'abord nous aimerions remercier M. Philippe Guex, secrétaire général et M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, ainsi que leurs collaborateurs, principalement M. Giroud, pour leur travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. La qualité de la préparation des documents remis et des réponses aux nombreuses questions posées ont permis un travail efficace dans le cadre de la commission Finances.

Nous adressons aussi nos remerciements au Conseiller administratif en charge des Finances, ainsi qu'à ses collègues pour leur travail efficace et le soin apporté à une gestion financière contrôlée et maîtrisée de notre commune.

En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires 2014, nous constatons que les dépassements ont été expliqués et assumés de manière raisonnée. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver ces crédits budgétaires supplémentaires 2014.

Concernant les comptes 2014, nous constatons le solde positif de quelque CHF 260'000.- ce qui nous réjouit. Je n'entre pas ici dans le détail des observations. Je dirais que ce budget et ces comptes positifs sont une fois de plus le signe que la commune de Thônex sait gérer soigneusement ses comptes et ses budgets, que ce soit à court terme ou à long terme. Toutefois, cette situation comptable positive doit nous inciter à la fois à faire preuve de prudence mais aussi d'ouverture d'esprit et de sens politique, face aux besoins qui sont en évolution dans notre commune et au niveau de ses habitants, que ce soit par rapport aux incertitudes de l'avenir qui peuvent être à la fois politiques, économiques, mais aussi écologiques, sociales et financières, au niveau local ou au niveau global.

Les groupes VI-VE et PS approuveront les comptes 2014 de la commune de Thônex.



La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 28 avril 2015,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 35'460'143,92 aux charges et de CHF 35'720'659,15 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 260'515,23.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 2'931'132,45 aux dépenses et de CHF 1'553'268,20 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'377'864,25.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'377'864,25 par l'autofinancement à raison de CHF 7'159'847,22 au moyen de la somme de CHF 6'899'331,99 d'amortissements représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, dont CHF 1'703'578,70 d'amortissements complémentaires et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 260'515,23, l'excédent de financement s'élevant à CHF 5'781'982,97.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 260'515,23 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 143'148'101,44 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF	56'390'658,89
- Patrimoine administratif	CHF	<u>86'757'442,55</u>
Total de l'actif	CHF	143'148'101,44



et au passif un montant de CHF 143'148'101,44 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF	2'709'046,33
- Dettes à moyen et long termes	CHF	9'950'000,--
- Provisions	CHF	9'507'253,--
- Engagements envers les financements spéciaux	CHF	11'304'006,50
- Fortune nette	CHF	<u>109'677'795,61</u>
Total du passif	CHF	143'148'101,44

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à CHF 16'523'875,51.

Au vote :

- Les comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2014 sont adoptés par 20 voix « pour », soit à l'unanimité

7. Comptes 2014 de la Fondation communale pour le logement. (DA-15-08)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement donne des explications sur les résultats des comptes 2014 :

Dans sa séance plénière, l'ensemble des commissaires de la Fondation communale pour le logement a voté à l'unanimité ces comptes relativement similaires à ceux de l'année précédente, avec cependant une ligne d'une certaine importance, celle du projet immobilier de Clair-Val qui a dépassé de plus de CHF 2'300'000,- (exactement : CHF 2'314'612,30), ce qui démontre par là l'avancée de ce projet.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2015 :

- Sous point 6) à l'ordre du jour, la commission a accepté les comptes 2014 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 3^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2014, présentés par la Fondation communale pour le logement,



- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 28 avril 2015,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2014 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Au vote :

- *Les comptes 2014 de la Fondation communale pour le logement sont approuvés par 19 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

8. Demande d'un crédit de CHF 2'350'000,- en vue des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie. (DA-15-09)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux donne des explications sur les travaux prévus :

La demande de crédit répond au travail de deux commissions, la commission des Travaux et Bâtiments et la commission des Finances. M. Détruche souligne la réelle nécessité d'entreprendre ces travaux qui, faut-il le rappeler, se feront en deux temps. Une première partie concernera le rafraîchissement des étages 2 et 3 de la Mairie en continuité de ce qui a été effectué au 1^{er} étage. Comme il a été dit dans les communications du Conseil administratif, compte tenu du ralentissement du projet central de la villa Vincent, il n'est pas possible d'avoir la suite immédiate de la 2^{ème} étape de ce projet. Il est apparu évident qu'il fallait s'atteler à l'examen de la totalité du projet, raison pour laquelle le montant de CHF 2'350'000.- représente les deux étapes qui sont l'objet de la demande de crédit de ce soir. Pour le surplus, les rapports de commissions apportent quelques précisions sur ce projet.

- M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances donne des précisions sur cette demande de crédit :

La commission des Finances s'est prononcée à l'unanimité pour absorber cet investissement dans les comptes, ce qui représente environ CHF 115'000.- par année dans le budget de fonctionnement, sachant que l'amortissement de cet objet est sur 20 ans.

M. Ashwani Singh, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 avril 2015 :

- Cette séance s'est tenue en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif en charge du dicastère des travaux, ainsi que M. François Fortuna, secrétaire général adjoint technique et de M. Claude-Alain Poncioni du service technique.



M. Olivier Favre, architecte du bureau Mentha & Rosset a également assisté à la séance pour le premier point à l'ordre du jour, à savoir la rénovation du bâtiment de la mairie. Après une introduction par M. Détruche, M. Favre nous a présenté le projet de rénovation en deux étapes, la première concernant les aménagements intérieurs du premier, deuxième et troisième étage, tant du point de vue des rafraîchissements que de celui de la mise en conformité avec les normes actuelles. Ces travaux pourraient être entrepris relativement rapidement. Une deuxième étape concernant l'enveloppe du bâtiment et la suppression de l'annexe ne pourra être réalisée que lorsque qu'il sera possible de reloger les personnes qui y travaillent actuellement, soit vraisemblablement quelques années plus tard.

Après avoir remercié et libéré M. Favre, une riche discussion s'est engagée portant notamment sur l'opportunité d'aménager une entrée de la mairie côté sud, de reporter les travaux de la première étape afin de réaliser les deux étapes en même temps, et de reporter à une date ultérieure le vote sur la deuxième étape. Finalement, il a été jugé préférable que la commission préavise les deux étapes en même temps, et au vote, la proposition a été acceptée à l'unanimité.

M. Singh annonce qu'il interviendra sur le point 2) de d'ordre du jour de cette séance pour son rapport sous le point 9 de l'ordre du jour de ce soir.

- Sous point 3) à l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Dans les points divers, un commissaire a demandé à ce que l'on entame rapidement les négociations avec la CMNS, tant pour la mairie actuelle que pour le nouveau bâtiment municipal à Marcelly.
La séance a été levée à 19h58.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2015 :

- Sous point 2) à l'ordre du jour, la commission a voté un crédit de CHF 2'350'000,- en vue des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie à l'unanimité des 11 commissaires présents.

La discussion est ouverte :

M. Calame, pour les groupes PLR et PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les groupes PLR et PDC sont heureux de cette demande de crédit de rénovation et de transformation du bâtiment historique de la Mairie de Thônex.

Les travaux de réaménagements du rez-de-chaussée de la mairie ont donné un nouvel espace convivial de travail et une allure plus moderne à cet espace d'accueil du bâtiment. Les étages, par contre, montrent de nombreux signes de vieillissement et une circulation des pièces peu adéquate avec des pertes de surfaces par des couloirs inutiles. Cette proposition de transformation permet de rendre les espaces plus fonctionnels et de gagner une nouvelle place de travail prise en supprimant un couloir et en réordonnant les espaces.



Les travaux à terme visent à supprimer ce que certains appellent « la verrue », soit l'appendice moderne côté parking, comportant quelques problèmes structurels et cachant la façade historique. Cette proposition va dans le même sens que le crédit voté récemment pour redonner un bel espace sur le parvis de la Mairie permettant de retrouver la perspective naturelle de ce bâtiment depuis la rue.

Pour ce fait, nous soutiendrons ce double crédit, un à court terme pour les rénovations intérieures et un deuxième permettant déjà d'avancer dans le projet des rénovations des façades, en attendant les autorisations de construire du futur bâtiment à l'avenue Tronchet, nécessaire à la relocalisation des employés de l'actuel appendice à détruire.

M. Castelli, au nom des groupes Socialiste et VI-VE :

En premier lieu, nous nous réjouissons du crédit qui nous est présenté ce soir, c'est une bonne chose. Notre chère Mairie a effectivement souffert et souffre des maux du temps, mais aussi de diverses retouches et autres interventions sur le bâtiment qui sont survenues au fil des années. Et la solution qui nous est présentée ce soir de réaliser les travaux en deux étapes est raisonnable, mais également adaptée et respectueuse des collaborateurs de la Mairie.

Nos deux groupes voteront favorablement le crédit qui nous est soumis. Ils ont néanmoins un petit regret malgré les bonnes nouvelles qui nous sont apportées par M. Claude Détruche en charge de ce dossier concernant les relations entre la commune et la CMNS. Nous regrettons que cette même entité ait considérablement ralenti les réflexions concernant la villa Vincent et donc la parcelle sur laquelle elle se trouve par des lenteurs bureaucratiques et des exigences qu'on pourrait certainement qualifier d'excessives. Nous avons donc le bon espoir que le projet d'un nouveau bâtiment communal au centre de Thônex se réalise dans la prochaine législature et que la CMNS ne fasse pas obstruction aux travaux de rénovation qui doivent être effectués sur notre Mairie.

M. Knörr pour le groupe UDC :

Le crédit que nous sommes appelés à voter ce soir concerne la « saison deux » d'une saga intitulée : « Réorganisation des bâtiments de la Mairie ». Pourquoi s'intéresser à la suite alors que nous n'avons pas encore visionné le début ? Tout simplement parce que la première étape est stoppée, bloquée et le projet verrouillé dans l'attente d'un sésame cantonal.

Notre ville est tributaire d'un bon vouloir arbitraire du canton, victime d'une institution qui a totalement occulté toutes ses missions de services publics et ne peut plus justifier son existence, son budget que par sa capacité de nuisance.

Alors ce soir, pouvons-nous sereinement voter le crédit demandé. Singulièrement, la réponse est mitigée.

Il ne s'agit pas de mettre en doute notre capacité financière, la qualité du travail et du projet, et encore moins de réfuter la nécessité des travaux.

Le 25 mars 2014 nous avons voté un crédit de CHF 2'590'000,- destiné au réaménagement de la place Graveson. Tant pendant les diverses commissions qu'en plénières, lors des discussions, dans aucun débat, sur aucun plan, il n'avait été fait mention de l'installation d'un panneau d'affichage électronique. D'autant plus que de tels procédés de réclame avaient été démocratiquement refusés lors d'un précédent vote.



Alors par nos voix pouvons-nous encore donner un blanc-seing au Conseil administratif ? Pouvons-nous encore sereinement prendre une décision alors que nous constatons que notre exécutif, du latin « *exsequor* » - qui est chargé d'appliquer - peut s'égarer dans des impasses douteuses ?

En acceptant ce crédit ce soir, ne risquons-nous pas de voir surgir à côté de notre Mairie ou sur notre place des fêtes une enseigne lumineuse qui rendrait jaloux tous les « Carrefour », « Super U », « Géant », « Leclerc », « Casino » etc., etc. ?

Cependant, nous accorderons le bénéfice du doute à notre Conseil administratif et voterons, mais avec appréhension, le crédit demandé.

La parole n'étant plus demandée M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les travaux d'agrandissement et de rénovation de la Mairie ont été entrepris en 1983,
- Attendu que durant toutes ces années le bâtiment a été entretenu et a subi diverses interventions pour assurer sa longévité, qu'en 2006 des injections en sous-œuvre ont été effectuées afin de stabiliser ses fondations,
- Attendu qu'en 2013 la salle des mariages a été réaffectée en salle de réunion, suite au déplacement de l'Etat civil sur la commune de Chêne-Bourg et, que dans la foulée, la réception a été aménagée en « open space » et accueille actuellement 5 postes de travail,
- Attendu que les étages supérieurs, soit le 1^{er} et 2^{ème} niveau doivent subir un réaménagement intérieur afin de redéfinir les espaces de travail et de répondre aux normes actuelles,
- Attendu que la rénovation de la façade, de la toiture ainsi que la démolition de l'annexe doivent être entreprises,
- Vu le descriptif, exhaustif, de ces travaux par phases établi par le bureau Mentha et Rosset Architectes SA,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 14 avril 2015,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 avril 2015
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'350'000,- en vue des travaux d'aménagement intérieurs et enveloppe du bâtiment de la Mairie.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 2'350'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2016 à 2035.

Au vote :

- *La demande de crédit est acceptée par 20 voix « pour », soit à l'unanimité*

Mme Jaquet fait remarquer que la séance de ce soir a le bénéfice d'un nombreux public. Ceux qui lisent ou qui font des interventions seraient donc sympathiques de parler un tout petit peu plus fort et d'articuler pour que le public ait lui aussi le bénéfice de vous entendre. Mme Jaquet elle-même ne comprend qu'un mot sur deux.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'000,- en vue de l'agrandissement du couvert à pétanque ainsi que du remplacement des toiles de toiture et installation de toiles contre la condensation. (DA-15-10)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux donne des explications sur les travaux prévus :

Cette demande de crédit, déjà proposée dans les commissions Bâtiments et Finances répond à un besoin très particulier, le renouvellement des installations de ce bâtiment qui date des années 1980. M. Détruche rappelle qu'il sert à tous les Thônésiens, à des clubs et également à nos aînés. L'état de la bâche a nécessité une petite étude qui a été présentée en commission des Bâtiments. Par ailleurs, la demande de crédit concerne un léger agrandissement du bâtiment, d'où le montant du crédit demandé ce soir de CHF 88'000.-

- M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, indique que la commission des Finances a voté à l'unanimité ce petit crédit.

M. Ashwani Singh, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 avril 2015 :

- Le deuxième point à l'ordre du jour de la séance de la commission Travaux & Bâtiments du 14 avril 2015 concernait la réparation du couvert de la pétanque et quelques travaux annexes, estimés à CHF 88'000,-. Il a été précisé que cette infrastructure était ouverte au public et non exclusivement réservée à deux ou trois associations. Après discussion, la proposition a été soumise au vote et acceptée à l'unanimité.



M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2015 :

- Sous point 3) à l'ordre du jour, la commission a voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'000,- en vue de l'agrandissement du couvert à pétanque, le remplacement des toiles de toiture et l'installation de toiles contre la condensation à l'unanimité des 11 commissaires présents.

et termine la lecture de son rapport :

- Sous point 7) Divers, la fiscalisation des jetons de présence a été mentionnée contre laquelle l'Association des Communes Genevoises est intervenue en ce qui concerne l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Un commissaire a souhaité à ce que la Commune de Chêne-Bourg complète les comptes de l'Etat civil (adjonction de deux colonnes, à savoir comptes de l'exercice précédent et budget).

M. Zeder a informé que le nouveau plan comptable MCH2 entrera en vigueur prochainement et le budget 2017 sera présenté sous la nouvelle forme ce qui demandera une formation des conseillers municipaux.

La séance a été levée à 20h00.

La discussion est ouverte :

M. Constantin, au nom du groupe PLR :

Comme mentionné dans l'exposé des motifs, ce bâtiment existe depuis les années 1980 sans avoir été rénové. A ce jour, il est indispensable de procéder au remplacement de la tente en vue de la condensation et de son étanchéité. Il faut savoir que cet emplacement est utilisé tout au long de l'année.

A l'occasion de ces travaux, il a été décidé de prévoir un emplacement pour le rangement du matériel. Pour information, cet emplacement est utilisé de manière hebdomadaire par trois sociétés de pétanque thônésienne, notamment.

De ce fait, nous vous invitons tous à soutenir ce projet pour le bien associatif et sportif de notre ville de Thônex. Nous vous en remercions d'avance au nom du PLR.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que ce bâtiment a été réalisé au milieu des années 1980 et qu'aucuns travaux importants n'ont été entrepris dès lors,
- Attendu que cette infrastructure est utilisée hebdomadairement par trois sociétés qui nous ont fait part des problèmes rencontrés : condensation à la mauvaise saison, manque de rangement, nuisances sonores de l'installation de chauffage située dans la tente ainsi que le vieillissement avancé des toiles de toiture,



- Attendu que le service technique communal s'est rendu sur place afin de constater et établir la liste des travaux de rénovation à entreprendre et d'en chiffrer le coût,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des Travaux & Bâtiments du 14 avril 2015,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des Finances le 28 avril 2015,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'000,- sur la rubrique comptable 08.314.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 88'000,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote :

- *La demande de crédit est acceptée par 20 voix « pour », soit à l'unanimité*

10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 56'000,- en vue d'établir des projets d'assainissement du bruit routier communal, phase 2. (DA-15-11)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation donne des explications sur ce projet d'assainissement du bruit routier :

Le débat a eu lieu en commission de circulation sur cet objet qui est une obligation. Le montant de CHF 56'000.- servira à boucler l'étude et il ne restera plus qu'une route à analyser. L'étude n'a pas passé en commission des Finances pour la simple raison que le temps ne le permettait pas. M. Decrey laissera le président donner les conclusions de la commission. L'étude a été votée à l'unanimité et il encourage les membres du Conseil à voter ce montant afin de boucler cette étude sur le bruit.

M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 2015 :

- La commission de la circulation a siégé le 30 avril 2015 en présence de M. Decrey, Conseiller administratif, de M. de Oliveira du service technique et de M. Etienne du Bureau CITEC.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation du rapport d'étude d'assainissement du bruit routier communal.

En préambule, il est rappelé que la Confédération, les cantons et les communes doivent répondre dans certains délais aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.



Pour la Commune de Thônex, plusieurs axes routiers ont déjà été assainis contre le bruit et d'autres sont en voie de l'être telle que l'Avenue Adrien-Jeandin. 6 routes communales ont été analysées par le mandataire et sont présentées dans le rapport : la route de Rossillon, le chemin de la Mousse, le chemin du Foron, la route d'Ambilly, la route de Jussy et l'avenue Adrien-Jeandin.

Le diagnostic préliminaire étant désormais établi, certaines voiries devront être assainies telle que la route d'Ambilly, pour d'autres, cela ne sera pas le cas, comme la route de Rossillon.

Au vote, la poursuite de l'étude pour finaliser les mesures à entreprendre afin d'atteindre les objectifs fédéraux contre le bruit est acceptée à l'unanimité par les commissaires.

Sous point 2) de l'ordre du jour, les procès-verbaux des deux précédentes séances de la commission sont approuvés.

Au vote :

- La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

M. Uehlinger précise que ce crédit d'étude sera amorti en 5 ans et, en cas de réalisation, il sera amorti en 20 ans, dans le crédit global qui sera voté, soit un peu moins de CHF 3'000.- par année.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) datée du 7 octobre 1983 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985, appuyée par l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) datée du 15 décembre 1986 entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987, a induit une obligation d'assainir les routes trop bruyantes,
- Attendu que la législation fédérale oblige les cantons et les communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales,
- Attendu que ce programme selon les délais légaux en vigueur, doit se terminer en 2018 pour les routes cantonales et communales,
- Attendu qu'à partir de cette date la confédération n'entrera plus en matière en terme de subvention mais par contre l'obligation d'assainir restera en vigueur,
- Attendu que les contributions fédérales couvrent entre 15 et 32% des frais d'assainissement,



- Attendu que dans un but de coordination et de rationalisation des travaux ainsi que pour atteindre une certaine uniformité de traitement des tronçons à assainir il est nécessaire de réaliser les études concernant les routes communales parallèlement avec celle des routes cantonales,
- Vu le crédit de CHF 77'000,- voté par le Conseil municipal en date du 19 juin 2012 en vue de l'assainissement du bruit routier communal selon l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit,
- Attendu que le projet d'assainissement de l'avenue Adrien-Jeandin a été soumis fin 2014 à la commission Prassob et que la mesure d'assainissement consiste en la pose d'un revêtement phono absorbant intégré au projet d'aménagement qui est en cours de réalisation,
- Attendu qu'il convient de justifier, par le biais d'une modélisation et d'une analyse à soumettre à la commission Prassob, le financement de l'étude de la phase 2 de l'assainissement du bruit routier qui concerne le chemin de la Mousse, la route de Jussy et le chemin du Foron qui ne présentent pas une situation critique,
- Attendu que la situation est plus critique à la route d'Ambilly, où une ou des mesures physiques d'assainissement seront alors nécessaires et fera l'objet d'une demande de crédit de construction ultérieure, phase 3,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile du 30 avril 2015,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 56'000,- en vue du financement de l'étude de la phase 2 de l'assainissement du bruit routier qui concerne le chemin de la Mousse, la route de Jussy, le chemin du Foron et la route d'Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 56'000,- en même temps que les crédits de construction au prorata du coût des travaux par routes concernées.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Au vote :

- La demande de crédit d'étude est acceptée par 20 voix « pour », soit à l'unanimité



11. Projets de délibération

M. le Président informe qu'aucun projet de délibération n'a été déposé.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Uehlinger informe qu'il n'y a pas de propositions du Conseil administratif.

13. Questions écrites

M. le Président informe qu'il n'y a pas de question en suspens, puis donne lecture des questions suivantes :

13.1. MM. Didier Mayor et Philippe Zaugg, Conseillers municipaux pour le groupe MCG, concernant la mise en place d'un marché le dimanche sur la place de Graveson

Le groupe MCG souhaiterait que la place de Graveson, inaugurée le 3 mai 2015, puisse accueillir un marché les dimanches ce qui permettrait aux habitants de la commune de pouvoir se rencontrer afin de tisser un lien supplémentaire.

Cette expérience a rencontré un énorme succès dans la commune d'Onex ce qui a permis de renforcer les liens avec les gens. Fort de cela nous pensons qu'il serait judicieux de faire de même dans notre commune.

Nous désirons que la commission des finances se penche sur la question budgétaire ainsi que la commission parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetières.

13.2. M. Didier Mayor, Conseiller municipal pour le groupe MCG, concernant le parking sauvage au ch. du Bois-Des-Arts

Le groupe MCG de Thônex :

Signale que des personnes parquent leurs véhicules le long de la chaussée, sur le chemin du Bois-Des-Arts à la hauteur de l'église St Pierre et de l'école primaire du Bois-Des-Arts.

Ces véhicules sont verbalisés. Certaines personnes se plaignent car il n'y a pas de signalisation interdiction de parquer à cet endroit.

A se demander si un jour on verbalisera le véhicule des pompes funèbres, stationné le long du chemin du Bois-Des-Arts, lors d'un service religieux à l'église Saint Pierre de Thônex.



13.3. M. Philippe Zaugg, Conseiller municipal pour le groupe MCG, concernant les passages piétons sécurisés

Suite à diverses discussions avec des communiars, il a été relevé le fait que les passages piétons pourraient être plus sécurisés. Le groupe MCG souhaiterait que le Conseil administratif puisse étudier un projet de surélévation des passages piétons. Afin d'éviter de futurs accidents.

Cela étant, remettre ce dossier à la commission de la circulation et celle des finances afin de chiffrer cette dépense.

De plus, permettre aux résidents des chemins Bois-Des-Arts, Curé Desclouds, d'avoir un passage piéton marqué jaune avec relief pour les personnes malvoyantes, comme ceux de la rue de Genève.

13.4. M. Joseph Camuglia, Conseiller municipal pour le groupe socialiste, M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, concernant le panneau d'affichage électronique situé sur la place de Graveson

Actuellement, sur la place Graveson trône un imposant panneau d'affichage électronique.

Le 14 mai 2013, le Conseil municipal de Thônex, refusait un crédit de CHF 113'000,- destiné à l'aménagement, de deux panneaux d'affichage électronique. Ils auraient dû être placés, à l'avenue de Thônex tout près de la Mairie et à la route de Jussy à la hauteur de la maison des Quartiers de Thônex.

L'article 2 la Loi sur les procédés de réclame « Définition » précise que :

- *« Sont considérés comme des procédés de réclame au sens de la présente loi tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux, sonores, olfactifs ou autres, perceptible depuis le domaine public, dans le but direct ou indirect de publicité, de promotion d'activités culturelles ou sportives, de prévention ou d'éducation ».*

Le panneau d'affichage de la place Graveson correspond donc pleinement à cette définition. L'article 4 de la Loi « Autorisation » précise que :

- *« L'apposition, l'installation, l'utilisation ou la modification d'un procédé de réclame est soumise à l'octroi préalable d'une autorisation »*

Et l'article 5 « Autorité compétente » ajoute dans son alinéa (1) :

- *« L'autorisation est délivrée par la commune du lieu de situation du procédé de réclame »*

Cependant l'article 6 de la même loi dans son alinéa (4) restreint immédiatement cette compétence :

- *« Dans tous les cas, la commune notifie sa décision au Département de la Sécurité et de l'Economie qui a qualité pour recourir »*



Enfin l'alinéa (1) de l'article 22 du Règlement d'application de la Loi sur les procédés de réclame : « Procédés lumineux » est sans équivoque :

- « *Le procédé de réclame lumineux ou éclairé ne sera en aucune façon incommodant. Il doit être à feu fixe* » Un feu fixe signifie clairement que ce dernier ne doit ni clignoter ni changer ni défiler.

Questions :

- 1) Le Conseil administratif peut-il fournir le dossier d'autorisation transmis au Département de la Sécurité et de l'Economie ?
- 2) A la lecture des différents articles de loi, il appert que ce panneau est illicite. Le Département de la Sécurité de l'Economie, dûment informé comme l'oblige la procédure a-t-il fait valoir son droit de recours ?
- 3) L'aménagement du support destiné à porter un tel panneau d'affichage nécessite une autorisation de construire. Cette autorisation a-t-elle été obtenue et quand, ou bien l'autorisation de construire initiale a-t-elle été modifiée et quand ?
- 4) Quel a été le coût de l'ensemble de l'installation et dans quelle ligne budgétaire figure-t-elle ?
- 5) Quel est le coût de l'entretien et de l'exploitation de cet aménagement ?
- 6) Le système informatique contrôlant le panneau est-il protégé contre le piratage ?
- 7) Selon la Loi fédérale sur la circulation routière, les, réclame et annonces qui pourraient créer une confusion avec les signaux et le marques ou compromettre d'une autre manière la sécurité de la circulation par exemple en détournant l'attention des usagers de la route, sont interdites sur les routes ouvertes aux véhicules automobiles ou cycles, ainsi qu'à leurs abords (Art 6). Toujours selon cette loi, sont interdites les réclames routières qui pourraient compromettre la sécurité routière.

Selon l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière, les réclames routières sont interdites, sur les signaux ou à leurs abords immédiats (Art 97 exemple annexé)

Le panneau lumineux de la place Graveson est donc nous seulement inutile, illégale inesthétique mais encore dangereux pour l'ensemble des usagers de la route et plus particulièrement les piétons.

Connaissant cette information, quand le Conseil administratif ordonnera-t-il le démontage du panneau ?



14. Propositions individuelles et questions

14.1. Comptes 2014 de la Fondation pour la Jeunesse

M. Arpidone a une petite remarque concernant les comptes de la Fondation pour la Jeunesse qui figurent dans les annexes aux comptes 2014. L'organe de révision qui est indiqué n'est pas celui qui est inscrit au Registre du commerce. D'autre part, s'agissant de l'organe inscrit sur le Registre du commerce, il n'a pas l'agrément pour pouvoir être l'organe de la Fondation. Apparemment, la confusion vient du fait qu'il y a deux sociétés qui ont pratiquement le même nom, MS Conseil SA et MS Audit SA et c'est la nouvelle société qui est inscrite au Registre commerce de la Fondation de la jeunesse. Il conviendra de faire cette modification pour respecter les statuts de la Fondation et surtout pour éviter une éventuelle remarque du Service de surveillance des Fondations qui est assez tatillonne sur ce point. Ensuite, toujours par rapport à l'organe de révision, l'année passée étaient joints les comptes révisés en date du 24 mars. Or, cette année, les, les comptes disponibles sur CMNET sont les comptes non-audités.

- M. Roth précise que les comptes audités ont paru sous format « .pdf » avant que le rapport ne soit signé. Le rapport audité est à disposition et félicite M. Arpidone pour sa remarque. La société Audit SA ayant été créée au mois de mars, le Conseil de Fondation, lors de sa dernière séance, a validé le changement. Le changement au niveau du registre du commerce est en cours.
- M. Uehlinger remercie M. Arpidone pour son œil de lynx car il sait que le service de surveillance des fondations en a un aussi.

14.2. Commission Circulation et Transports

M. Singh a une requête à formuler pour le prochain délibératif concernant la commission Circulation et Transports. Il a eu beaucoup de plaisir à faire partie de cette commission qui a été présidée avec beaucoup de brio par M. Castelli que les commissaires vont regretter. Pour qu'ils puissent faire encore mieux leur travail, il lui paraît indispensable qu'ils soient également conscients du contexte plus large et qu'ils soient donc au courant des projets des communes voisines, des projets cantonaux ou encore des mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly touchant à la circulation, car certaines peuvent avoir un impact s'étendant bien au-delà du strict périmètre et toucher le cœur même de la commune.

Or, M. Singh a appris tout récemment et non sans surprise qu'une décision aurait été prise au début de ce délibératif selon laquelle les mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly, y compris celles ayant trait à la circulation s'étendant bien au-delà du périmètre, seraient traitées exclusivement dans la commission des travaux. Or, tout dépend de ce que l'on entend par « traitées ». S'il s'agit de débat en vue de préavis votés en commission, cela ne lui pose aucun problème, bien qu'il lui ait été agréable d'en être informé en sa qualité de membre de la commission de la Circulation. Autant en effet que cela se fasse dans une commission par cohérence, plutôt que dans deux.



Par contre, il lui semble que cela n'empêche en rien que la commission Circulation soit périodiquement tenue au courant des projets importants, à titre d'information, même dans les cas où ils ne relèvent pas au sens le plus étroit de sa compétence.

Bien sûr, il est possible de se tenir informés en lisant les procès-verbaux d'autres commissions mais une telle lecture ne remplacera jamais une présentation de plans et de projets suivie d'une discussion en commission de Circulation.

Aussi, M. Singh invite le Conseil administratif à lever l'embargo sur l'information, à supposer qu'il eût existé et que la commission Circulation soit dorénavant formellement et régulièrement tenue informée des mesures et des projets concernant la circulation, y compris ceux traités dans les autres commissions ou directement par le Conseil administratif, dès le début du prochain délibératif, puis à des intervalles jugés utiles en concertation avec le futur président de la commission Circulation et le Conseiller administratif qui sera en charge du dicastère. M. Singh ne sait pas s'il y siègera lui-même, mais une bonne communication régulière évitera aux commissaires qui y siégeront le risque de déposer des motions qui, prétendument « enfoncent des portes ouvertes »...

- M. Decrey répond en premier lieu qu'il n'y a jamais eu d'embargo. Les choses ont été claires dès le départ, en accord avec le Conseil municipal, le Conseil administratif a créé une commission MICA où les trois Conseillers administratifs sont représentés et il avait été décidé que tous les sujets qui touchaient les Communaux d'Ambilly seraient traités dans cette commission. M. Decrey a donc simplement respecté ce qui avait été décidé. Néanmoins, si dans la nouvelle législature, il est souhaité de sortir la partie circulation de MICA et de la traiter en commission Circulation, M. Decrey reste ouvert à toute proposition. Mais il tient à réitérer qu'il n'y a jamais eu d'embargo.
- M. Uehlinger rappelle l'origine de la création de la commission MICA. Les discussions sur les Communaux d'Ambilly ont commencé en 2003, sous l'égide de Mme Rochat, et elles étaient uniquement liées à l'urbanisation. Quelques mois après avoir pris sa fonction de magistrat, M. Uehlinger a remarqué que la plupart des discussions ne touchaient plus l'urbanisme, puisque le projet était conçu, mais qu'elles étaient davantage liées, soit à la circulation, avec les mesures d'accompagnement qui tournaient autour du maillon central routier, soit aux LUP, de la compétence de la Commission Bâtiments et Travaux, soit aux finances par le protocole d'accord. Il est donc apparu beaucoup plus simple d'externaliser cette rubrique, de traiter le dossier MICA pour lui-même afin d'éviter de passer par les trois commissions pour les mandats des entreprises.

M. Uehlinger maintient dès lors que la solution prise il y a 5 ans, de faire un dicastère à trois magistrats pour parler de l'entier des problèmes liés à cette urbanisation, est la bonne. Par ailleurs, elle est ouverte à tous les conseillers municipaux, en fonction des ordres du jour qui se trouvent dans CMNET. Cette solution permet en outre d'éviter une usine à gaz, comme à l'Etat, avec des commissions qui ne communiquent pas entre elles.



Enfin, les membres de la commission Circulation qui veulent s'informer sur ce qui se passe dans cette commission sont priés, soit d'assister aux séances lorsque des sujets les intéressent spécialement, soit de s'en tenir aux PV.

M. Singh a bien compris la situation. Sa requête portait uniquement sur l'information en commission Circulation. Il note que le Conseil administratif invite les membres de la commission Circulation à assister en tant qu'auditeur à la commission MICA. Il prend acte de la position du Conseil administratif et pour l'instant, il s'en tiendra à cela.

14.3. Courriers des élèves de l'école Adrien-Jeandin concernant l'urbanisme

M. Noël revient aux courriers 3 et 4 parce qu'ils évoquent des sujets qui concernent la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable et l'agenda 21 qu'il a présidée ces trois dernières années et qui sont en même temps dans le dicastère de M. Uehlinger. Sans préjuger du magistrat qui s'occupera de ce dicastère durant la prochaine législature, M. Noël invite d'ores et déjà les futurs magistrats et président de la commission à s'intéresser de près à ces lettres. Celle qui parle des animaux au bord de la rivière du Foron, même si ce n'est pas un modèle de biodiversité, est intéressante, car il y a quand même des espèces. Il serait donc judicieux de profiter de ces sollicitations qui sont faites par les jeunes de la commune pour trouver, sous une forme ou sous une autre, un projet y répondant. De la même manière, la lettre faisant état de plantations d'arbres, mais aussi de bacs à légumes et fruits, dans le sens de ce qui se fait à Marcelly avec les potagers urbains, serait intéressante à creuser. C'est aussi pour la commission, dans le cadre de l'agenda 21, l'occasion de trouver un lien à établir avec ces enfants et de voir quelles sont les perspectives de développement à partir de la suggestion qui est faite.

- M Uehlinger rappelle qu'une réponse a déjà été donnée par M. Decrey. L'idée est de trouver une solution simple, de ne pas demander aux élèves de naviguer d'une commission à l'autre, mais de les recevoir dans une commission dite «Urbanisme multiple » ou « Ecoles élargie » qui traitera les 4 questions le même jour.

14.4. Déclaration de M. Knörr

La poussière du champ de bataille électoral s'est dissipée en se déposant soit sur les drapeaux victorieux, soit sur les héros tombés. Le groupe UDC aimerait ici remercier notre administration, le secrétaire général, ses adjoints et les collaborateurs parce nous avons souvent sollicité cette administration pendant cette campagne électorale, soit pour des renseignements, soit pour du matériel. Ils ont été à chaque fois, en toute neutralité, disponibles, avec diligence et efficacité. Par la-même, on veut remercier le Conseil administratif pour le choix de ses collaborateurs.

J'aimerais aussi remercier M. Détruche puisque c'est son dernier Conseil municipal. Même si cela pourrait le mettre dans l'embarras, il a été parfois une source d'inspiration pour moi. J'ai apprécié sa conduite des affaires.



14.5. Répartition des commissions

M. Roth demande à chaque parti de déléguer, à la sortie de ce Conseil municipal, une ou deux personnes pour fixer rapidement la répartition des commissions. Il faudrait trouver des dates dès ce soir.

14.6. Communication du MCG – M. Zaugg

Petite communication du MCG de Thônex, suite aux diverses attaques que nous avons essuyées lors du dernier conseil municipal.

Je tenais à rappeler que malgré les propos concernant le Vide-Grenier de notre commune, figurant sur notre tout ménage et qui a semblé outrer certaines personnes, il est vrai que le comité des fêtes participe à cette manifestation. Mais je tiens à dire que deux personnes qui me sont proches et que certains conseillers et conseillères municipales connaissent, la première personne a figuré sur la liste du parti radical pour les élections communales de 2003 et la deuxième personne a été trésorier de ce même parti durant plus de 10 ans, résident dans la commune depuis plus de 50 ans.

Ces personnes ont sollicité à maintes reprises si l'on pouvait mettre en place un « vide-greniers », mais hélas sans succès. En consultant plusieurs sites internet et plusieurs PV d'assemblées générales, tant de Thônex Réalise que du comité des Fêtes de la commune, rien n'était mentionné.

J'espère que cette manifestation se poursuivra et qu'elle ne connaisse pas la même fin que le Thôn'Estival, car l'idée ne venait pas d'un parti politique mais d'une association qui n'a visiblement pas plu à certaines personnes. C'est dommage car ce festival permettait à nos communiens de se distraire gratuitement et comme il est mentionné sur le tout ménage du PDC, il permettait aussi de favoriser la culture de proximité, mais force est de constater que ce ne sont que de belles paroles à défaut d'actes.

Pour ma part, j'espère que le Thôn'Estival reprendra durant la prochaine législature et que nous arriverons à travailler avec chaque partie, tant l'association des habitants de Thônex Sud, les autorités, le Parlement des jeunes, car certains futurs conseillers municipaux ont également participé activement à cette manifestation et savent ce qu'elle peut représenter.

14.7. Tournoi de football des élus du canton

M. Noël profite de la présence d'un certain nombre de forces nouvelles dans la salle pour rappeler que traditionnellement, il y a au moins de juin un tournoi de football des élus au niveau du canton. Thônex a l'habitude d'y participer, non pas forcément pour remporter le tournoi, mais parce que cela permet de créer des liens entre les membres de cette équipe et qui sont de tous les bords. A l'heure actuelle, il paraît difficile de constituer une équipe mais M. Noël profite de la présence de nouveaux conseillers pour voir si cela pourrait se faire.



- M. Détruche rappelle qu'il était un fervent participant mais vu sa nouvelle situation il ne sera pas présent. Il a peut-être quelques conseils à donner.

14.8. Discours de fin de législature :

M. Marc Kilcher passe successivement la parole à :

1. M. Pascal Uehlinger, maire

J'aimerais dire quelques mots en préambule de la soirée du Président, qui sera l'occasion de féliciter les membres sortants du Conseil municipal dans le cadre d'un discours officiel et de la remise de cadeaux. Ce soir, je voudrais saluer la dernière séance de Conseil de notre collègue, Claude Détruche, au nom de Philippe Decrey et de moi-même.

En fait, je ne vais pas faire un grand discours, mais je voulais juste savoir s'il sait ce que veut dire 531.

[M. Détruche donne une mauvaise réponse].

C'est le nombre de voix qu'il avait obtenues en 1999 pour être élu la première fois autour de cette table en tant que conseiller municipal. La progression a été rapide parce que, en 2003, il en avait 1'710 pour devenir conseiller administratif.

Je ne vais pas parler de politique ce soir, parce que cela, finalement, n'intéresse que peu de personnes autour de cette table. J'ai été voir les statistiques de M. Détruche au niveau des grands concours footballistiques. Il y aura un deuxième quiz et on verra si Claude Détruche est aussi brillant que pour le premier ! Il faut savoir qu'il a deux matchs en coupe des vainqueurs de coupe, un match en coupe de l'UEFA, un match éliminatoire coupe du monde, deux matchs élimination coupe d'Europe et trois matchs de pour les rencontres amicales. Cela fait un total de 10 matchs. Est-ce qu'il sait le nombre de cartons jaunes et de cartons rouges qu'il a donnés pendant ces 10 matchs internationaux ?

Réponse de M. Détruche :

- *très peu en rouge et une dizaine de jaunes*

Il se sous-estime ! J'ai une statistique de 19 jaunes pour 2 rouges. C'est très peu et c'est le lien que je voulais faire avec son travail à la Mairie. Dans toutes ses législatures, M. Détruche a été très pragmatique et a mis très peu de cartons jaunes et encore moins de cartons rouges. J'ai donc pris quelques adjectifs qui pourraient un peu le qualifier par rapport à son travail pendant ces dernières années, même si je n'ai côtoyé M. Détruche que pendant 5 ans, alors que M. Decrey, heureusement pendant 12 ans.



Il y a eu le respect. Il faut savoir que Claude Détruche est un homme modérateur ; il y a eu la dévotion, parce Claude Détruche a toujours eu un engagement sans faille et jusqu'à son dernier jour, parce que ce n'est pas donné à tout le monde, parce que nous avons aussi passablement de magistrats qui sont relativement en roue libre, ce qui n'a jamais été le cas de Claude Détruche et on peut le remercier pour cela ; le succès, parce qu'il a quand même beaucoup de réalisations à son actif en douze ans. C'est une personne droite, qui pense toujours aux autres, quelqu'un qui a beaucoup d'humilité, finalement c'est quelqu'un d'assez discret, qui ne se met rarement en avant, alors qu'il a un bilan très positif et c'est aussi quelqu'un qui a fait a fait preuve de beaucoup d'abnégation parce qu'il a fait beaucoup de sacrifices de soi et c'est sûrement au détriment des autres.

Pour tout cela, Claude, un énorme merci au nom du Conseil administratif, de Philippe et de moi-même, et aussi des cadres. C'est pour cela que tu devais arriver en retard pour que tu ne voies pas ce que j'amenais avec moi, même s'il y aura quelque chose le 28.

Au nom de Philippe, de moi et des cadres, on voulait de remettre un petit présent. Tu me diras ce que tu pourras graver dessus.

[Applaudissements]

2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

J'aimerais m'associer à ce que Pascal Uehlinger a dit. Je n'ai pas de statistiques mais j'ai eu la chance et le plaisir de travailler depuis 2003 avec Claude Détruche.

Claude, j'aimerais te dire tous mes remerciements et tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec toi. C'est vrai qu'on se connaissait très peu, on a appris à se connaître et je dois dire qu'on a fait un excellent travail ensemble. Je suis très reconnaissant de ce que tu as fait pour la commune, surtout de cette amitié qui a pu se créer entre nous et pour tout ce que tu nous as apporté. Ce que tu m'as apporté également parce que grâce à nos échanges, on s'est enrichi mutuellement et je voulais te dire personnellement un tout grand merci

3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

Je crois qu'après ces louanges – et je remercie mes préopinants – j'aimerais bien vous dire quelques mots. J'ai pris quelques notes au vu du caractère émotionnel de cette dernière séance pour vous adresser, en cette fin de législature, un petit message et un petit retour sur le passé, assez bref, je l'espère.



Je souhaite prendre la parole pour la dernière fois devant cette assemblée, pour vous faire part de cette magnifique expérience que j'ai vécue pendant 16 ans parmi vous, de cette merveilleuse aventure humaine, communale, de cette enrichissante activité professionnelle et j'y reviendrai.

En quelques minutes, l'exercice n'est pas aisé et je me limiterai à retracer seulement certains éléments forts pour vous faire éviter de penser que ma vision dans le rétroviseur est plus grande que celle offerte par le pare-brise.

Elu effectivement en 1999 – je ne connaissais pas le nombre de voix – j'ai subi une législature complète à parler de la crèche des Cocolets et du dossier émotionnel de la démolition ou non de la villa Chennaz. J'ai très vite compris l'importance dans une commune de la collégialité d'un conseil administratif et de la possibilité dans une démocratie de retourner un vote totalement défavorable – c'était 2 à 27 pour la non-démolition de cette villa – mais quand la cause est juste et que l'intérêt général prime, le résultat final du vote, c'était unanimité dans l'autre sens.

Elu au Conseil administratif en 2003, au sein d'une équipe totalement renouvelée, les membres du G8 avaient choisi, pour notre entrée en service, le 1^{er} juin et les casseurs avaient largement participé à la fête. Avec Isabel Rochat et Philippe Decrey, dans un premier temps, et ensuite avec Pascal Uehlinger, j'ai eu la chance d'évoluer dans une équipe solidaire, unie et parfaitement collégiale, tout à fait digne de notre slogan « Thônex une ville, Thônex une équipe ». Merci aux deux de ce soir et je ferai part à Isabel Rochat de cette remarque.

La croissance communale restera omniprésente comme deuxième point fort de ces trois législatures. Sans classement logique ou préférentiel, on peut citer l'importance sécuritaire avec l'augmentation des effectifs, l'arrivée des caméras, l'augmentation des budgets, les compétences élargies et la collaboration entre les intervenants, le tri des déchets, de nouvelles installations, les campagnes d'information, de sensibilisation, finalement environ 50% d'amélioration de la récupération – là, c'est une petite pique pour la suite, cela pose la barrière un peu haut pour le successeur, la mise en place d'une structure administrative au sein de notre Mairie, avec trois secrétaires généraux, des cadres et chefs de service totalement renouvelés. Nous avons non seulement valorisé l'effectif mais hautement privilégié la qualité.

Dans le domaine sportif, au-delà des performances de l'équipe des coureurs du Conseil municipal, les installations et les subventions font des envieux dans le canton. La relève des jeunes et le soutien à nos sportifs espoirs, un dossier qui me tenait particulièrement à cœur, a été mené à bien avec la création notamment du Team Genève.



Pour terminer, j'aimerais m'attarder sur ce que je qualifiais en préambule d'enrichissantes activités professionnelles. Ingénieur de formation, sans avoir pu exercer à ma sortie des classes en raison de la première crise du bâtiment, j'ai eu le privilège de me rattraper et de me diversifier dans les réhabilitations ou constructions d'écoles, piscines, terrains de football, ronds-points, Agora Espace, collecteurs, pavillons provisoires, parcs, déchetteries, terrains de pétanque, restaurants scolaires et surtout, sans le vouloir, une chaufferie à bois et une nouvelle place géante de skate. Tout ceci fut possible, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, grâce à vous. Vous avez participé, vous avez validé des projets, accordé le budget nécessaire, souvent à l'unanimité, merci pour ce soir, mettant très clairement l'intérêt général en avant pour le bien des Thônésiennes et des Thônésiens.

Merci encore de votre confiance.

Mes remerciements vont à l'administration communale, les secrétaires généraux, Philippe, François et Michel, mais également à l'ensemble de vos équipes. Il est toujours difficile de citer des personnes. Grâce à vous, j'ai pu compter sur un soutien sans faille, des conseils avisés et j'ai apprécié vos disponibilités.

Bonne continuation à vous, dans cette ligne, instaurez très amicalement une « administration publique privée ». Un grand merci également à ma famille politique pour m'avoir donné la chance de vivre cette expérience et m'avoir pleinement soutenu. Au départ, une toute petite famille radicale, puis un mariage réussi avec le parti libéral, ce qui prouve en passant que « un plus un fait parfois plus que deux » et la totalité de l'Entente m'a soutenu.

Pour terminer, à Michèle, ma compagne, merci pour ta patience, ta compréhension vis-à-vis de mes nombreuses absences qui étaient évidemment proportionnelles à ma présence au sein de la commune.

Vive Thônex !

4. M. Marc Kilcher, président du Conseil municipal 2014-2015

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs
Chers collègues*

Comme nous l'avons dit, nous vivons actuellement la dernière heure de cette législature 2011-2015 et j'aimerais revenir sur quelques événements dont j'ai pu tirer quelques enseignements. En effet, on a vécu en fin de législature le bon et un peu le moins bon.



J'aimerais parler d'une séance qui a été très belle pour moi mais qui a eu une certaine répercussion, j'aimerais vous parler de la séance du 11 novembre 2014. Ironie voudra que nous ayons choisi une date emblématique de retour à la paix pour nous échauffer un peu. En effet, pour ceux qui ne s'en souviennent pas, le 16 novembre, nous avons un titre de la Julie « Soirée tragico-comique à Thônex, récit d'une nuit déjantée avec une socialiste qui exprime trois avis différents et un UDC qui déballe son CV ». Que dire de plus, le mal était fait. Quand je suis arrivé en juin 2014, mon ambition était de vous parler de respect, écoute, communication et on se retrouve au mois de novembre avec un article dans La Tribune qui donne une image qui n'est pas particulièrement bonne de cette honorable assemblée.

De cette histoire, j'en ai tiré trois enseignements que je souhaite vous faire partager. Je crois que dans la salle nous avons la prochaine génération de membres de ce Conseil et peut-être pourront-ils en tirer un peu un enseignement.

Mon premier enseignement qui est peut-être un commandement :

- « Elu, tu n'oublieras pas que tu es un représentant du peuple et que ton comportement doit être exemplaire. »

Les cafouillages de cette soirée doivent nous rappeler qu'il faut rester attentif dans la préparation des dossiers. Et je ne vous parle pas que de mon année de présidence, durant les quatre ans, à plusieurs reprises, j'ai pu constater que certains oublient de voter au bon moment ou simplement oublient le sujet que nous sommes en train de discuter. J'aimerais dire à ce sujet que ce soir, la venue des parents d'élèves qui avaient rédigé 4 lettres démontre clairement qu'il y a un intérêt de la part des communiens pour l'activité de ce Conseil et que nous, en tant qu'élus représentants, nous ne devons pas sous-estimer, comme le relevaient certains, qu'il est important de se préparer et peut-être aussi d'énoncer les comptes rendus de manière audible pour toute l'assemblée qui ne profite pas du travail de commission.

Mon deuxième commandement s'adresse à mon bureau :

- « Tu apprendras enfin à compter ! »

Puisque cette séance du 11 novembre a bien montré qu'on pouvait aussi appliquer le stress test, comme l'appliquent les grandes banques, à un bureau de Conseil municipal, je peux vous faire partager quelques phrases que j'ai entendues : « Qu'est-ce que tu as compté, 23 non, mais non, on était 24 » ; Qu'est-ce qu'il vient de dire, est-ce qu'on revote ? » Ce genre de petites phrases qu'on partage ici en boutade démontre clairement que quand il s'agit de bien compter et d'être attentif, eh bien, nous aussi au niveau du Bureau, nous avons quelques faiblesses.



Je vous remercie pour votre compréhension et je remercie bien évidemment Philippe Zaugg et Stephen Knörr de m'avoir aidé durant cette année pour pouvoir compter plus ou moins correctement la plupart des votes. Mais, comme le disait clairement le Conseiller administratif, nous avons la chance d'avoir des dossiers bien préparés, donc votés à l'unanimité.

Et finalement, le dernier commandement que j'ai tiré de cette année :

- « Futur élu, tu liras le règlement du Conseil et l'adaptera si nécessaire. »

Tu liras le règlement du Conseil parce que je dois vous avouer que même pour moi, entre une délibération, une motion, une résolution, entre la formulation d'une proposition individuelle, il existe des subtilités. Et le soir du 11 novembre, nous avons vécu le vote nominatif pour la taxe pour les chiens, ce qui était aussi en soi un défi, puisque j'ai essayé de rechercher dans les deux dernières législatures, il n'y a jamais eu de vote nominal pour un tel sujet.

Au sujet du règlement, je tiens à remercier notamment le secrétaire général qui m'a bien aidé, de même que Mme Psarofaghis qui, elle-aussi, m'a préparé les dossiers parce qu'il faut vous l'avouer, pour ceux qui ne le savent pas, le Président du Conseil municipal dispose ici dans une enveloppe d'un fil rouge, un fil d'Ariane qui lui permet de mener tous ses débats. C'est important de le rappeler, sans Mme Psarofaghis et l'aide du secrétaire général, il serait bien difficile de mener à bien tous ses débats.

En conclusion, merci beaucoup, c'était une très bonne année, j'ai eu beaucoup de plaisir, merci aussi à ceux qui vont s'en aller, merci à toi, Claude Détruche, je me réjouis d'attaquer le 2 juin une nouvelle législature. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

[Applaudissements]

La séance est levée à 22h40

Le Président

Le Secrétaire

M. Marc Kilcher

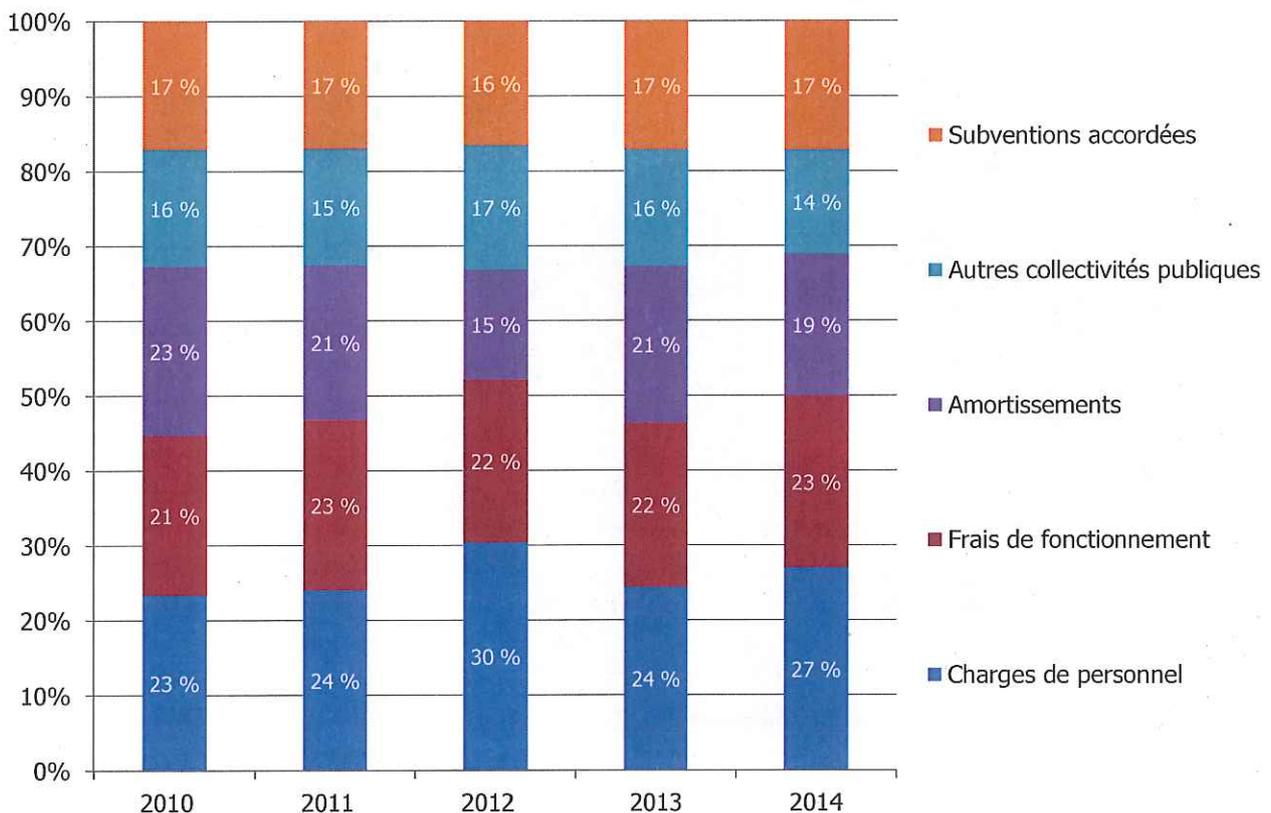
M. Philippe Guex

Annexes :

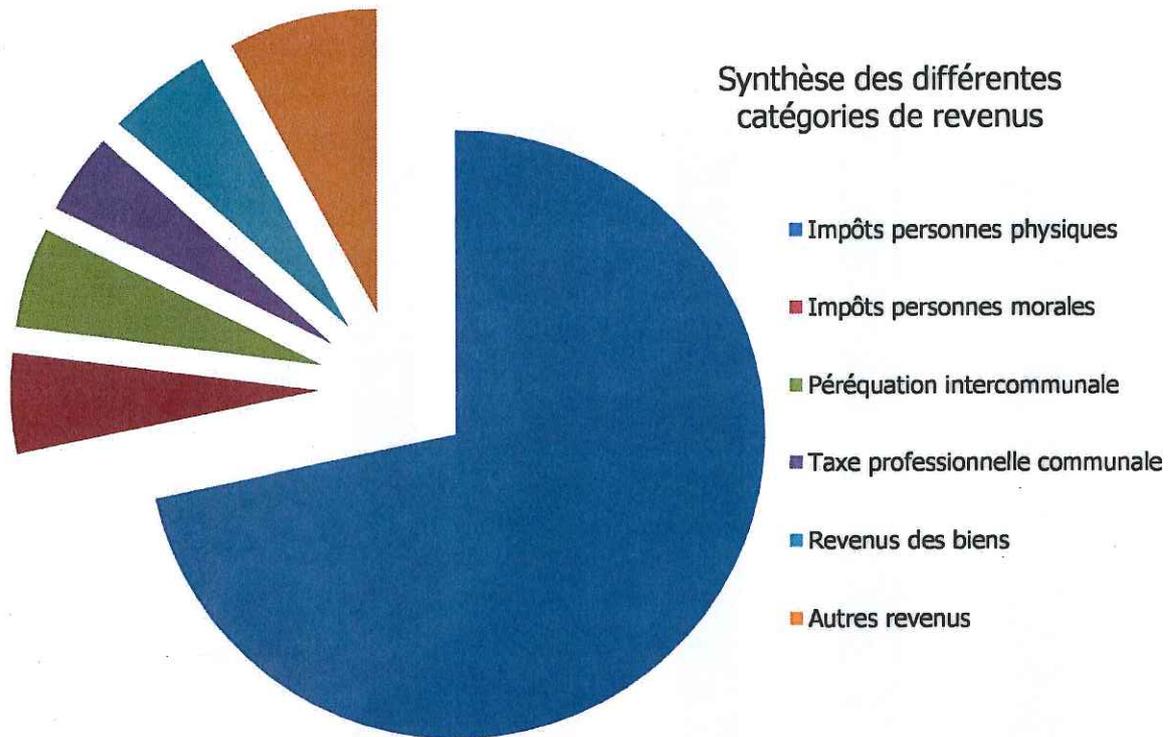
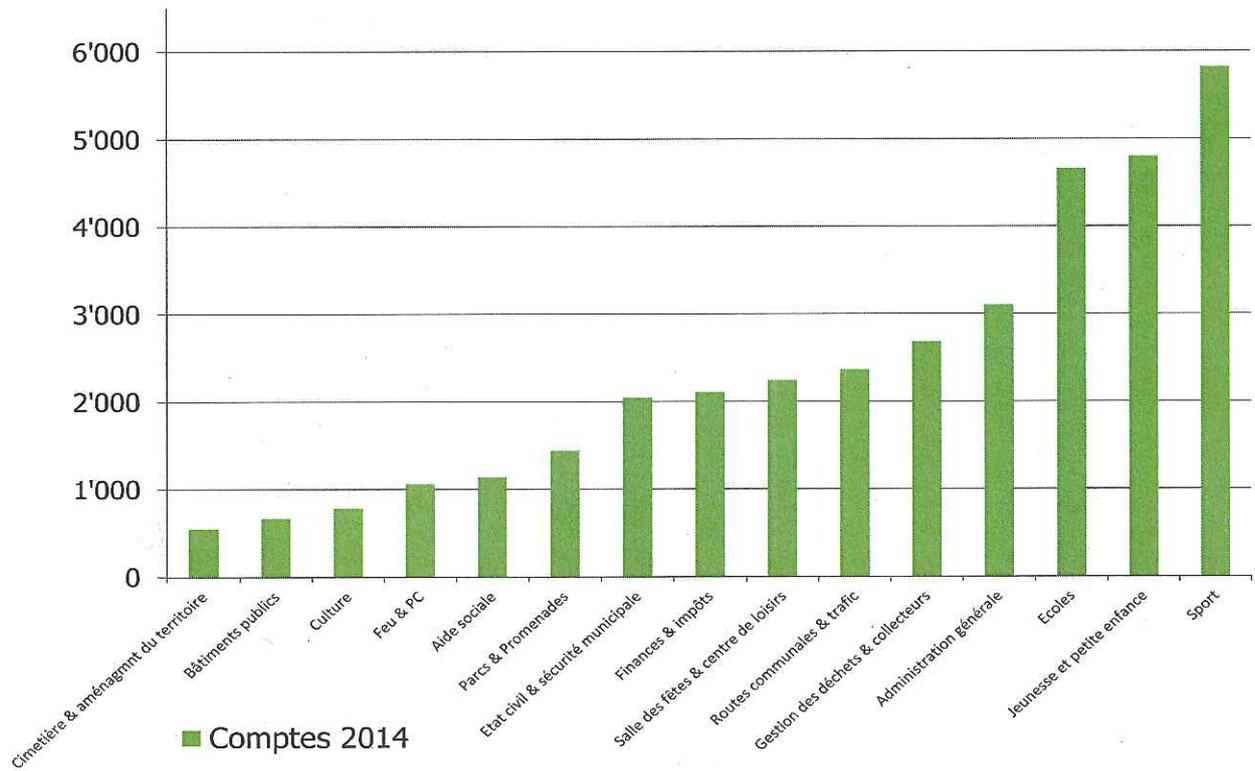
- point 6_présentation « power point » des comptes 2014
- point 13.4._Art 97

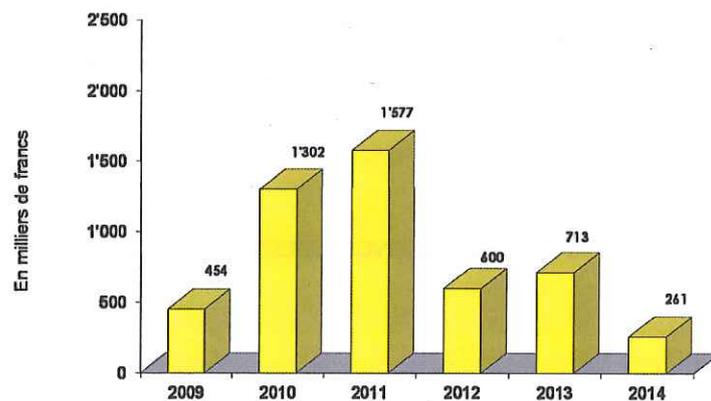
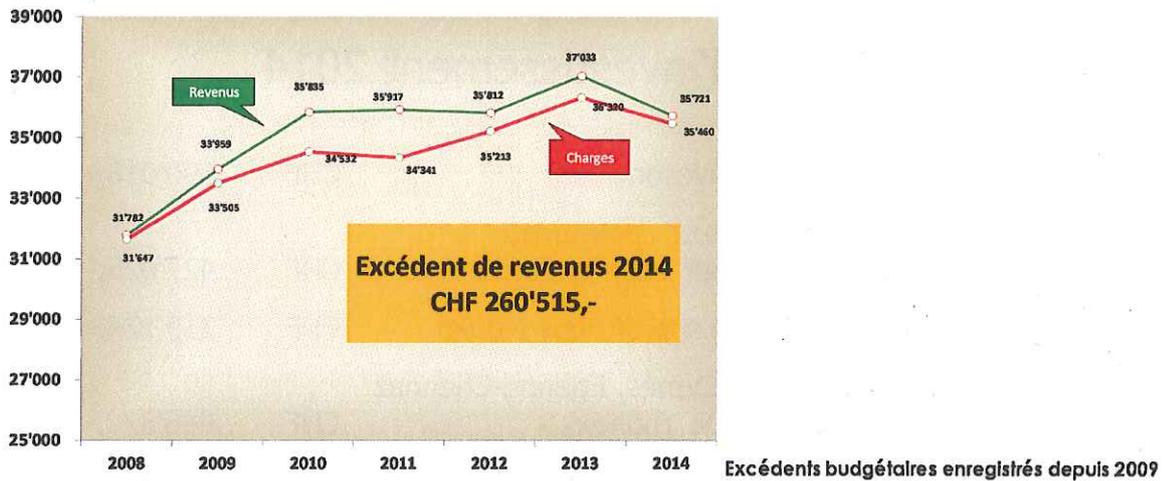
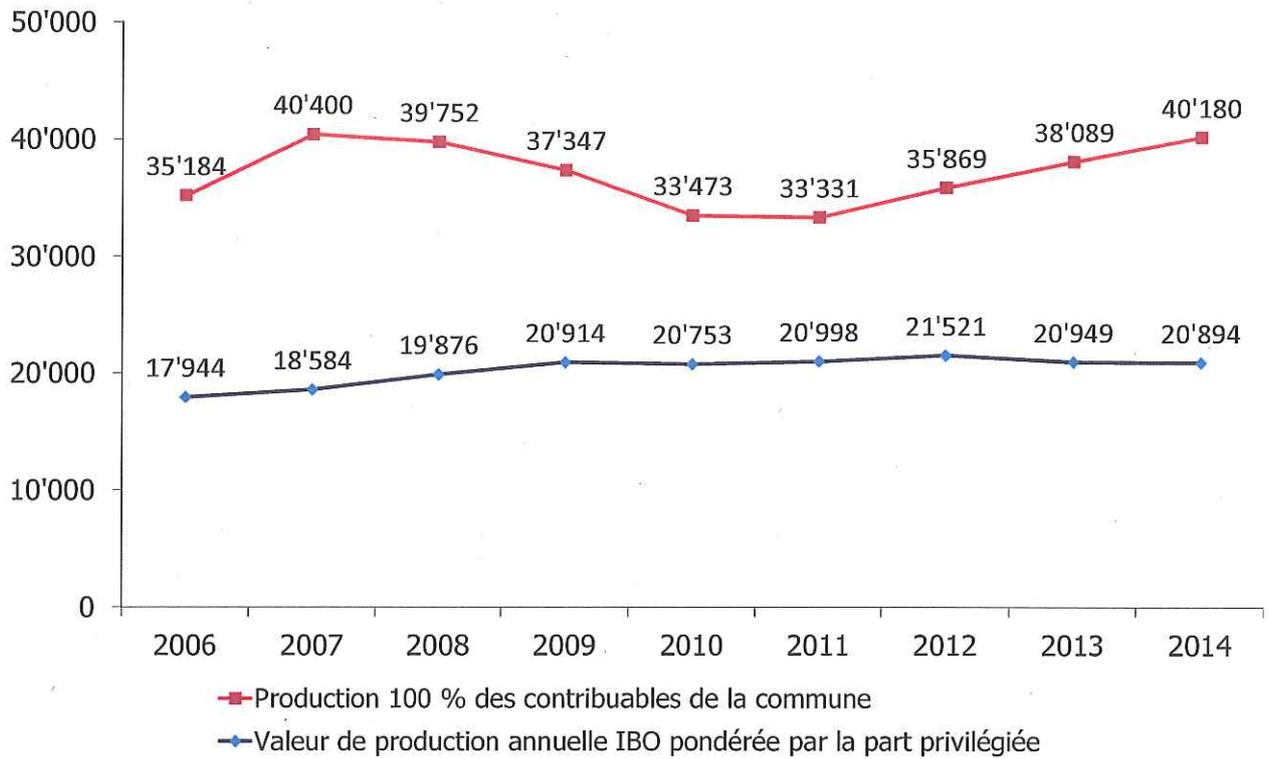
Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2014

<u>Résultats du financement détaillés :</u>	Budget 2014	Comptes 2014		
Total des revenus (a) :	35'689'265	35'720'659.15	+ 31'394.15	+ 0.1 %
Total des charges (b) :	35'647'435	35'460'143.92	- 187'291.08	- 0.5 %
dont, charges courantes	30'418'058	28'560'811.93	- 1'857'246.07	- 6.1 %
dont, amortissements ordinaires et extraordinaires	5'229'377	6'899'331.99	+ 1'669'954.99	+ 31.9 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	<u>+ 41'830</u>	<u>+ 260'515.23</u>	<u>+ 218'685.23</u>	
Autofinancement (c) :	5'271'207	7'159'847.22	+ 1'888'640.22	+ 35.8 %
Investissements nets (d) :	9'496'295	1'377'864.25	- 8'118'430.75	- 85.5 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (en rouge "Insuffisance de financement")	<u>- 4'225'088</u>	<u>+ 5'781'982.97</u>	<u>+ 10'007'070.97</u>	

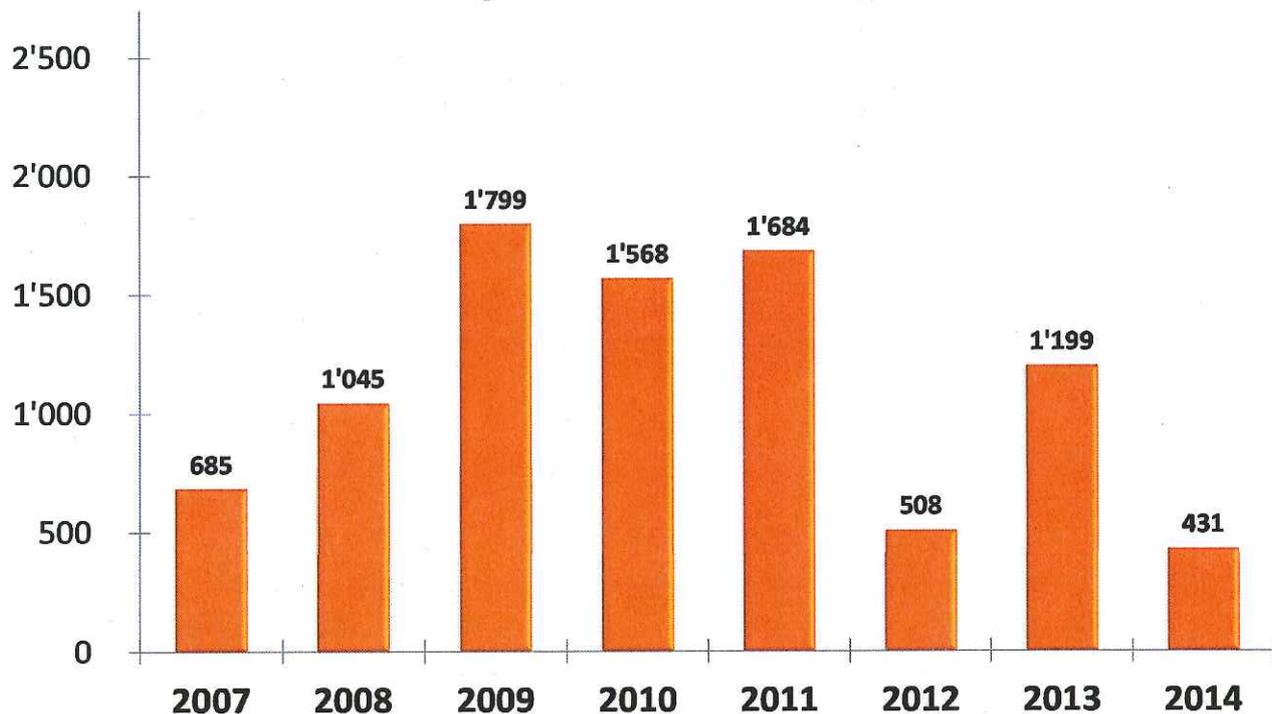


Dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)



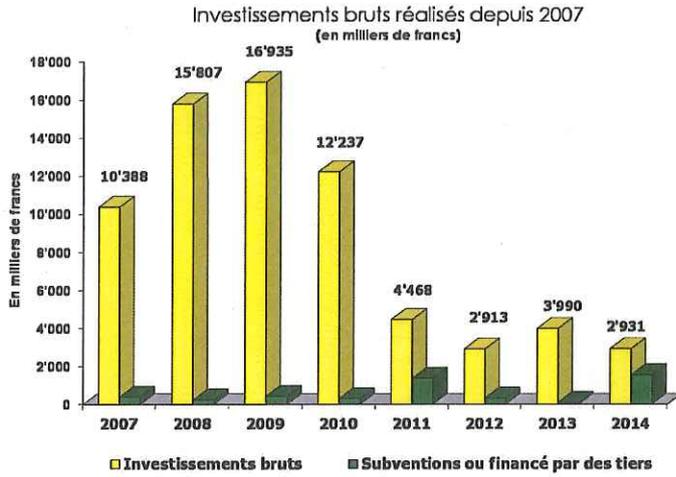


Crédits supplémentaires budgétaires à voter (en milliers de francs)

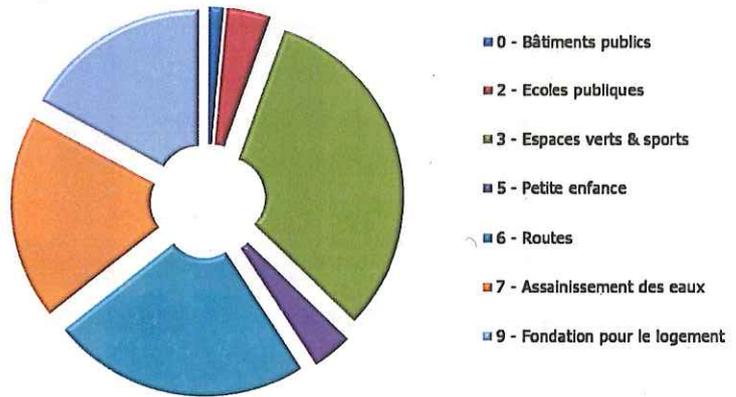


Dépenses d'investissement 2014

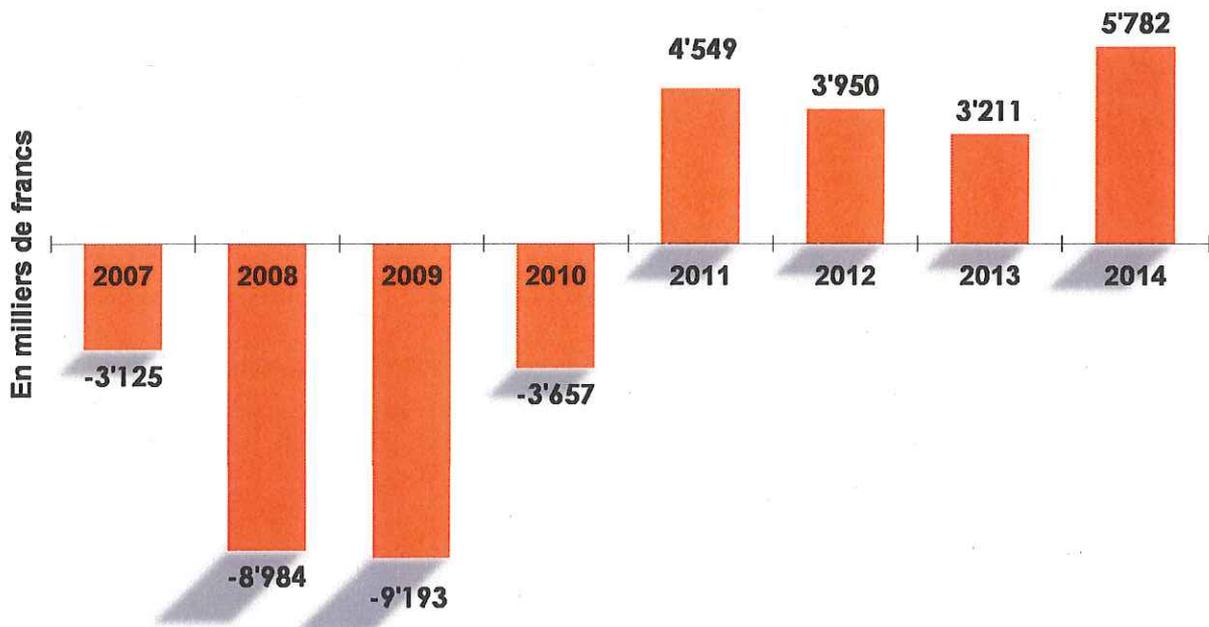
• Réfection de la place Graveson	CHF	590'018,-
• Travaux dans les immeubles communaux (Mairie, école Marcellly, Sdf, MQ, funérarium)	CHF	427'025,-
• Divers travaux au Centre sportif Sous-Moulin	CHF	319'124,-
• Divers travaux routiers (Cyprés, Etienne-Chennaz route d'Ambilly, avenue de Thônex)	CHF	646'370,-
• Dotation annuelle à la Fondation pour le logement	CHF	500'000,-
• Déchetterie au chemin de la Pierre-à-Bochet	CHF	202'498,-
• Divers crédits d'études	CHF	134'500,-
• Autres dépenses d'investissement	CHF	111'597,-
Dépenses d'investissements brutes :	CHF	2'931'132,-



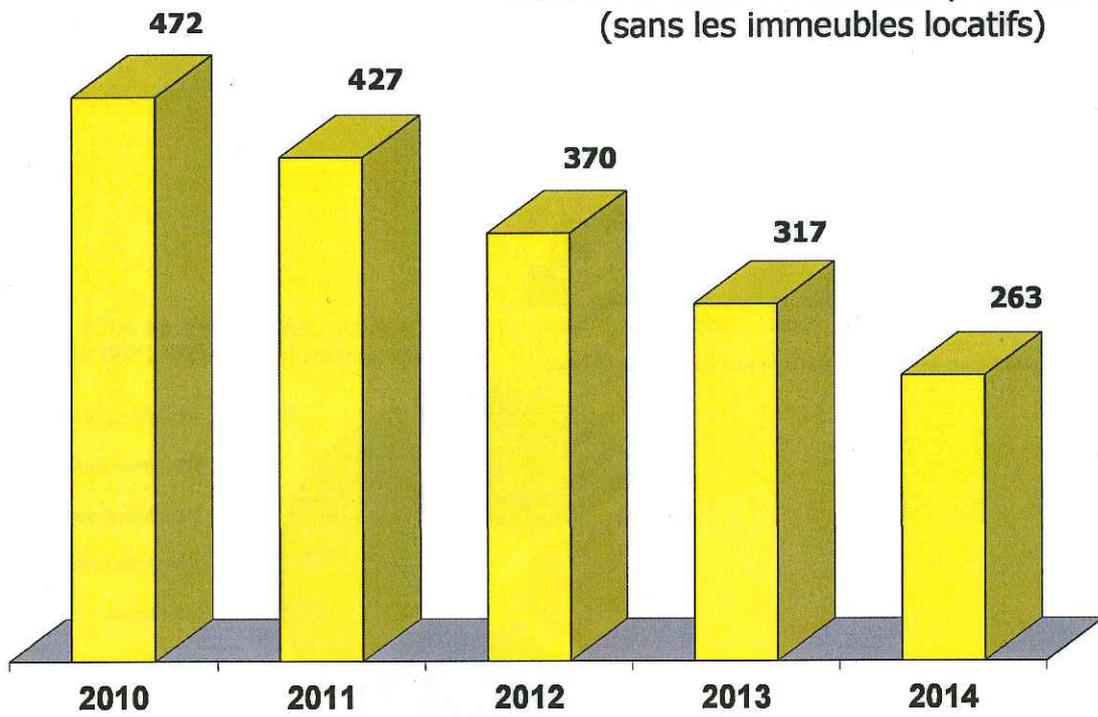
Investissements réalisés en 2014
pour un montant total de CHF 2'931'132,-



**Excédents et insuffisances de financement -
variation des disponibilités**



Etat de la dette communale par habitant
(sans les immeubles locatifs)

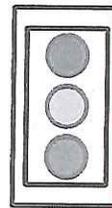


Nous continuons avec cet avant dernier article de
L'Ordonnance sur la signalisation routière
(OSR)
art. 97

- Les réclames routières sont interdites sur les signaux

- ou à leurs abords
immédiats

Compte de tiers (SGA, etc..)



Distance d'environ 15 m

